

Commission des valeurs mobilières du Québec

BULLETIN

Table des matières

1998-03-27 Vol. XXIX n° 11

1. AVIS			
1.1 Avis d'audience publique.....	1		Fonds Global en Télécommunications CIS
1.2 Consultations en cours.....	1		Fonds CIS Commax Hedge
1.3 Calendrier des audiences.....	1		Christopher T. Sides
1.4 Liste des sociétés dont les titres sont admissibles pour fins de couverture dans le cadre du Régime d'épargne-actions du Québec.....	1		Gestion de Rendement Total Inc.
1.5 Autres avis	1	3. INSTRUCTIONS GÉNÉRALES	
– Présentation du projet de budget 1998-1999.....	1	4. POURSUITES JUDICIAIRES	
– Mot du Président	1	4.1 Poursuites criminelles	12
1.6 Communiqués de presse	3	4.2 Poursuites pénales	12
– Lancement d'un programme panaméricain de promotion de l'épargne et du placement - « informez-vous! Votre argent, c'est votre avenir ».....	4	4.3 Poursuites civiles	12
– Signature d'une convention d'échange d'informations entre la Commission des valeurs mobilières du Québec et la Comissao valores mobiliarios du Brésil.....	4	5. INTERDICTIONS	
2. DÉCISIONS RENDUES EN VERTU DE LA LOI SUR LES VALEURS MOBILIÈRES DU QUÉBEC		5.1 Interdictions d'effectuer une opération sur valeurs	13
2.1 Décisions de la Commission	5	– Fonds de Placement Immobilier	
– Brendan F. Madigan.....	5	– Établissements de soins prolongés CPL	13
– Fonds commun Addenda Obligations.....	9	– SPEQ Société de Gestion Haute Côte-Nord Inc.	13
– Canada Brokerlink Inc.	9	– Upland Global Corporation	13
– Groupe Saputo Inc.	9	5.2 Interdictions d'exercer l'activité de conseiller ou de courtier en valeurs	13
– Bourse de Montréal - Modifications aux articles 7204 et 7204 A des Règles	10	5.3 Levées d'interdiction	13
– Société de Gestion Privée Gordon Inc.	10	– Impertex Inc.	13
(Services Financiers CT Inc.)		6. PLACEMENTS	
– Fonds de portefeuille canadien croissance active Primerica	10	6.1 Visas de prospectus.....	14
Fonds de portefeuille canadien à forte croissance Primerica		<i>Prospectus provisoires</i>	
Fonds de portefeuille canadien équilibré Primerica		– 1285081 Ontario Inc.	14
Fonds de portefeuille canadien conservateur Primerica		– Alimentation Couche-Tard Inc.	14
Fonds de portefeuille canadien de croissance Primerica		– Caisse centrale Desjardins	14
Fonds de portefeuille canadien à revenu Primerica		– Compagnie de la Baie d'Hudson.....	14
Fonds de portefeuille international à forte croissance Primerica		– Fonds T-Plus Périégée.....	14
Fonds de portefeuille international de croissance Primerica		Fonds d'obligations indice Plus Périégée	
Fonds de portefeuille international croissance active Primerica		Fonds actif d'obligations Périégée	
– Fonds de Rendement Total.....	11	Fonds équilibré Plus Périégée	
		Fonds équilibré symétrie Périégée	
		Fonds diversifié Périégée	
		Fonds d'actions nord-américaines Périégée	
		Fonds d'actions canadiennes de valeur Périégée	
		Fonds d'actions du secteur canadien Périégée	
		Fonds d'actions canadiennes de croissance dynamique Périégée	
		Fonds d'actions U.S. Périégée	
		Fonds d'actions mondiales Périégée	
		Fonds d'actions internationales Périégée	
		– Oil NT Corp.....	14
		– Stellarton Energy Corporation	14
		– TLC The Laser Center Inc.	15
		<i>Prospectus définitifs</i>	

- Contrans Corp.....	15	- Pegaz Energie Inc.....	19
- Dylex Limitée.....	15	- Ressources Cristobal Inc.....	19
- Fonds Fidelity (Les).....	15	- Ressources Cristobal Inc.....	19
Fonds Fidelity Expansion Canada		- Ressources Cristobal Inc.....	19
Fonds Fidelity Capital Croissance		- Ressources Korinor Inc.....	20
Fonds Fidelity Frontière Nord ^{md}		- Ressources Korinor Inc.....	20
Fonds Fidelity Croissance Amérique		6.3 Avis de placement.....	20
Fonds Fidelity Petite Capitalisation		- Barr Laboratories, Inc.....	20
Amérique		- CFM Technologies, Inc.....	20
Fonds Fidelity Portefeuille Marchés		- CQI-BIOMED International Inc.....	20
émergents		- Gestion de portefeuilles Banque Royale Inc.....	20
Fonds Fidelity Croissance Europe		- Groupe Covitec Inc.....	20
Fonds Fidelity Extrême-Orient		- Groupe Saputo Inc.....	21
Fonds Fidelity Portefeuille international		- Héron Exploration Inc.....	21
Fonds Fidelity Croissance Japon		- HRS Holdings Limited.....	21
Fonds Fidelity Croissance Amérique latine		- J. Henry Schroder & Co. Limited.....	21
Fonds Fidelity Spécialité Produits de		6.4 Refus.....	21
consommation		6.5 Divers.....	21
Fonds Fidelity Spécialité Services financiers		- Alimentation Couche-Tard Inc.....	21
Fonds Fidelity Spécialité Soins de la santé		- Compagnie de la Baie d'Hudson.....	21
Fonds Fidelity Spécialité Ressources		- Hi-Alta Capital Inc.....	21
naturelles		- Norampac Inc.....	21
Fonds Fidelity Spécialité Technologie		- Primetower Properties Trust.....	21
Fonds Fidelity Répartition d'actifs canadiens		- TLC The Laser Center Inc.....	22
Fonds Fidelity Répartition mondiale		- Transat A.T. Inc.....	22
Fonds Fidelity Obligations canadiennes		6.6 Dépôt de suppléments.....	22
Fonds Fidelity Revenus canadiens		- Transcanada Pipelines Limited.....	22
Fonds Fidelity Obligations mondiales RER		7. OFFRES PUBLIQUES	
Fonds Fidelity Actif à court terme Canada		7.1 Avis.....	22
Fonds Fidellity Marché monétaire É.-U.		- TLC The Laser Center Inc.....	22
Fonds Fidelity Revenus nord-américains		(Beaconeye Inc.)	
Fonds Fidelity Obligations Marchés		7.2 Dispenses.....	22
émergents		7.3 Refus.....	22
- Fonorola Inc.....	15	8. COURTIERS, CONSEILLERS EN VALEURS ET	
- Groupe Saputo Inc.....	16	LEURS REPRÉSENTANTS	
- Jannock Limitée.....	16	8.1 Inscriptions des courtiers et des conseillers en	
- S.E.C. TransCanada Électricité.....	16	valeurs.....	23
- Tri-Vision International Ltd./Ltée.....	16	8.2 Inscriptions.....	23
- Vermilion Resources Ltd.....	16	8.3 Inscriptions conditionnelles.....	25
Modifications du prospectus		8.4 Agréments.....	25
- Fonds Fidelity Obligations Mondiales RER.....	16	8.5 Reprises d'activités.....	26
- Régime d'épargne-études USC.....	16	8.6 Interruptions d'activités.....	27
Modifications de la notice d'offre		8.7 Radiations.....	28
- Groupe Cantrex Inc.....	17	8.8 Cessations de fonctions.....	29
6.2 Dispenses de prospectus.....	17	8.9 Dispenses.....	29
- Abbott Laboratories.....	17	8.10 Exercice d'une autre activité.....	29
- ADS inc.....	17	8.11 Refus.....	30
- Cabano Kingsway Inc.....	17	8.12 Divers.....	30
- Caisse Desjardins de Chomedey.....	17	9. INFORMATION SUR VALEURS EN	
- Callaway Golf Company.....	17	CIRCULATION	
- Cognicase Inc.....	17	9.1 Actions déposées entre les mains d'un tiers.....	30
- Comdisco, Inc.....	17	- BeaconEye Inc.....	30
- Contrans Corp.....	18	- Ressources Mafricor Inc. (Autrefois Fedpen	
- Corporation Pharmaceutique Nymox.....	18	Ltée).....	30
- Electrohome Limited et Electrohome		9.2 Dispenses.....	30
Broadcasting Inc.....	18		
- Exploration Nora Inc.....	18		
- Exploration Nora Inc.....	18		
- Fonds de placement immobilier H&R.....	18		
- Groupe Ciment St-Laurent Inc.....	18		
- Ivaco Inc.....	19		
- Loews Cineplex Entertainment Corporation.....	19		
- Mines Abcourt inc.....	19		

9.3 Refus.....	30
9.4 Révocations de l'état d'émetteur assujetti	30
– CompAS Electronics Inc.	30

ANNEXES - AUTRES INFORMATIONS

A. Dépôt de documents d'information	A-1
B. Déclarations d'initiés.....	B-1
C. Liste des sociétés dont les titres acquis sur le marché secondaire sont admissibles pour fins de couverture seulement dans le cadre du régime d'épargne-actions du Québec.....	C-1

1. AVIS

1.1 Avis d'audience publique

1.2 Consultations en cours

1.3 Calendrier des audiences

Les 27, 28 et 30 avril et
1^{er}, 5 et 6 mai 1998 Armstrong World
 Industries Inc. -
 Domco Inc.

Les dates d'audience peuvent être modifiées sans avis préalable. Veuillez vérifier auprès de la Commission quelques jours auparavant.

1.4 Liste des sociétés dont les titres sont admissibles pour fins de couverture dans le cadre du Régime d'épargne-actions du Québec

On trouvera en annexe la liste des sociétés dont les titres acquis sur le marché secondaire sont admissibles pour fins de couverture seulement dans le cadre du Régime d'épargne-actions du Québec.

1.5 Autres avis

– Présentation du projet de budget 1998-1999

Nous publions ci-après le texte paru au Bulletin hebdomadaire de la Commission en date du 6 mars 1998 en regard du projet de budget pour l'exercice 1998-1999. Les personnes qui désirent nous soumettre leurs commentaires sont invitées à le faire avant le 9 avril 1998.

Mot du Président

Il me fait plaisir de vous présenter le projet de budget de la Commission des valeurs mobilières du Québec, que nous entendons recommander à l'approbation du gouvernement pour l'exercice financier 1998-1999.

Cette année sera une année charnière pour la Commission qui, depuis juin 1997, est devenue un organisme autonome de réglementation à financement extra budgétaire, ce qui lui donne les moyens dont elle a besoin pour affronter les défis du prochain millénaire. Fluidité des

mouvements de capitaux, mobilité des investisseurs et des opérations, concurrence réglementaire nationale et internationale et innovations constantes, nécessité de rationaliser et de simplifier le cadre réglementaire : ce ne sont là que quelques-uns des défis qui attendent notre personnel.

Comme vous le constaterez, la Commission bénéficie maintenant d'une marge de manoeuvre financière qui à terme, lui permettra de remplir son mandat avec plus de latitude et d'efficacité.

Le projet de budget 1998-99 annonce par son contenu les grandes orientations qui guideront la Commission au cours du prochain exercice et des années à venir. Son action s'inscrira dans un cadre propice à générer des bénéfices pour tous les acteurs du marché québécois des valeurs mobilières. Ce cadre s'articulera autour des orientations de fonds suivantes :

- Favoriser la stabilité du marché des valeurs ainsi qu'une confiance accrue des investisseurs par une divulgation d'information élargie et plus accessible dans sa forme – notamment en ce qui concerne les risques de l'investissement – par l'encadrement des professionnels du marché et par une supervision adéquate des organismes d'autoréglementation.
- Informer et sensibiliser les investisseurs en leur fournissant une meilleure information de vulgarisation, notamment sur leurs droits et responsabilités.
- Favoriser l'efficacité, l'innovation et le dynamisme des marchés financiers par une capacité de comprendre et d'orienter le développement du marché.
- Développer une vision réglementaire qui soit capable d'aguiller les marchés de valeurs du Québec vers un avenir d'intégrité et d'efficacité.
- Suivre constamment l'évolution en ce qui concerne les produits offerts, le fonctionnement du marché, les innovations technologiques et les standards internationaux en matière de réglementation.
- Élargir la zone d'influence et développer le leadership du Québec en matière de politiques économiques par une participation active à l'élaboration, aux niveaux national et international, de nouvelles normes qui prennent en considération les besoins des intervenants financiers.

- S'assurer d'une collaboration accrue avec les autorités étrangères dans les domaines de l'échange d'information et de l'assistance mutuelle.
- Promouvoir l'expertise de la Commission et des intervenants québécois auprès des autorités étrangères, de façon à catalyser la pénétration de nouveaux marchés pour la communauté financière québécoise. Participer à cette fin à des programmes d'assistance technique et de stages pratiques adaptés aux besoins des pays émergents et financés par des organismes internationaux de coopération.
- Promouvoir une expertise de première force auprès du personnel de la Commission, de manière à lui permettre d'exercer pleinement un rôle en évolution constante à apprécier avec justesse les risques présentés par les produits et mécanismes nouveaux et à contribuer au processus d'innovation.
- Optimiser l'expertise et la qualité de l'action de la Commission par le perfectionnement de ses ressources humaines, l'amélioration de ses processus administratifs et le recours aux ressources technologiques de pointe.

Certains points saillants du budget de dépenses de la Commission méritent d'être soulignés.

À compter de septembre 1998, la Commission occupera de nouveaux locaux à la Tour de la Bourse, ce qui lui permettra de compléter l'embauche d'effectifs additionnels¹ répartis dans différents groupes fonctionnels. Un amortissement de 211 867 \$ reflète une portion des coûts afférents au déménagement.

Parallèlement à cette relocalisation, il nous apparaît essentiel de doter la Commission d'instruments de pointe en matière de traitement d'information. Nous investirons donc assez substantiellement dans la refonte de notre système informatique. À cet égard, la dépense imputée à l'année 1998-1999 s'élèvera à 716 863 \$. Le nouveau système améliorera les procédures administratives ainsi que l'efficacité du service aux clientèles, autant pour les émetteurs, les inscrits, les organismes d'autoréglementation que les investisseurs.

Par ailleurs, ce budget réserve une place de choix aux projets visant à rehausser le niveau d'expertise du personnel de la Commission dans

les secteurs de pointe. La poursuite de cet objectif commandera la mise en place de programmes de développement et de perfectionnement innovateurs et la révision des conditions de travail du personnel² qui permettra, non seulement d'intéresser des experts du milieu, mais également d'améliorer le ratio de rétention des effectifs dans lesquels la Commission aura investi.

La Commission intensifiera ses activités en regard de la fourniture de services de consultation et de mise en œuvre reliés à la réglementation du marché des valeurs mobilières à des organismes à l'extérieur du Québec oeuvrant dans cette matière. En plus du personnel de la Commission, les représentants du milieu financier québécois seront appelés à s'associer à cette activité de la Commission. Parmi les projets en cours, notons ceux avec la Tunisie, l'Algérie et l'Afrique de l'Ouest auxquels viendront s'ajouter, je l'espère, certains autres projets dont ceux avec le Maroc et le Vietnam.

En plus de permettre au milieu financier du Québec de pénétrer de nouveaux marchés, ces initiatives devraient générer des revenus pour la Commission. Elle récupérera ainsi une bonne partie – voire même la totalité – des sommes affectées au développement des relations internationales, à la conclusion d'ententes de coopération avec les autorités en valeurs mobilières d'autres juridictions et à sa participation aux efforts multilatéraux d'harmonisation réglementaire, dont ceux déployés sous les auspices de l'Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV).

À cet égard, la Commission entend poursuivre activement sa participation au Comité technique de l'OICV, composé de 16 membres représentant les marchés de valeurs mobilières les plus développés au monde. Ceci lui permettra de participer à l'évolution des tendances réglementaires internationales et de les aiguiller en fonction des préoccupations québécoises, tout en réunissant des conditions propices à l'harmonisation des réglementations québécoise et canadienne en valeurs mobilières.

L'éducation de l'investisseur québécois a aussi été pris en compte dans l'élaboration du budget. Dans le cadre de ses relations corporatives, la Commission participera aux différents salons d'épargne-placement à travers le Québec et

¹ La Commission a recommandé au gouvernement d'approuver un plan d'effectifs lui accordant une enveloppe maximale de 200 postes. À la date des présentes, cette approbation n'a pas encore été accordée.

² La loi 139 a maintenu les conditions applicables au secteur public jusqu'au 1^{er} juillet 1998, relativement au personnel de la Commission.

produira différentes brochures destinées au grand public. Elle développera une présence en région, notamment au niveau des maisons d'enseignement, et explorera la possibilité d'établir un bureau dans la région de Québec. Enfin, elle manifestera davantage sa présence auprès des clientèles, par voie de publicité, colloques et autres.

Le budget total consacré aux relations corporatives et internationales sera de 1 571 342 \$.

Le montant alloué à la recherche et au développement des marchés sera, quant à lui, de 1 754 218 \$. Il permettra à la Commission d'accroître son rôle et son influence au Canada dans les processus :

- de reformulation de la réglementation;
- de rationalisation et de simplification du cadre réglementaire³; et
- d'élaboration de normes uniformes pour les marchés canadiens.⁴

La Commission consacrera également une proportion beaucoup plus forte de ses activités à la recherche financière et économique, ainsi qu'au développement du cadre de fonctionnement des marchés québécois dans l'ensemble continental et international. Elle créera notamment un poste d'économiste en chef au sein de son personnel.

Bref, il s'agit d'une première année financière où seront jetées les bases de la nouvelle Commission des valeurs mobilières du Québec recherchée par le gouvernement et le milieu.

Elle sera également une année de transition pour deux raisons en particulier : d'une part, elle verra encore certains revenus de la Commission

³ Système d'inscription accélérée des conseillers en valeurs, examen coordonné des prospectus d'organismes de placement collectif, examen coordonné des demandes de dispenses d'application de la réglementation, extension des régimes du prospectus simplifié et du prospectus préalable aux émetteurs de certains titres dérivés

⁴ Normes relatives à la publicité, écrite et visuelle, portant sur des valeurs mobilières, réforme des normes concernant l'exercice de l'activité de courtier par les filiales d'institutions financières, réforme du régime d'information portant sur les organismes de placement collectif (prospectus, notice annuelle et rapport annuel), normes relatives aux pratiques de vente des firmes et personnes effectuant le placement de titres d'organismes de placement collectif, modification du système d'alerte de manière à alléger le fardeau réglementaire des participants institutionnels, modernisation et uniformisation des exigences relatives à l'octroi d'options et à l'entiercement d'actions lors d'un premier appel public à l'épargne et l'examen des problématiques découlant de l'avènement de l'Internet.

être versés au trésor public, conformément aux dispositions transitoires du chapitre 36 des Lois de 1997 et d'autre part, elle donnera lieu à une certaine capitalisation de la provision pour éventualités, à même les surplus.

L'exercice 1998-1999 n'en sera pas moins crucial pour l'avenir, et il nous tarde d'obtenir les commentaires du public avant de soumettre un budget final à l'approbation du gouvernement.

Nous vous remercions à l'avance du temps que vous consacrerez à nous faire valoir votre point de vue sur ce qui précède.

Le Président,

Jean Martel

PROJET - BUDGET 1998-1999	
REVENUS :	30 900 000 \$
DÉPENSES :	
Traitements et autres rémunérations	11 589 566
Loyers	1 659 367
Transport et communications	579 480
Services professionnels et administratifs	3 178 101
Entretien et réparations	55 663
Fournitures et approvisionnements	119 650
Matériel et équipement	12 000
Amortissement des immobilisations	392 729
Autres dépenses	41 400
Remboursement des surplus au gouvernement	6 314 173
Constitution du fonds pour éventualités	6 957 871
	30 900 000 \$

1.6 Communiqués de presse

Nous publions ci-après, à titre d'information, le texte de deux communiqués de presse émis les 24 et 25 mars 1998 par la Commission des valeurs mobilières du Québec.

– **Lancement d'un programme panaméricain de promotion de l'épargne et du placement - « informez-vous! Votre argent, c'est votre avenir »**

Montréal, le 24 mars 1998 - La semaine du 30 mars au 3 avril 1998 est la Semaine d'information sur l'épargne et le placement. Les autorités de réglementation en valeurs mobilières de 26 pays des Amériques profiteront de l'occasion pour lancer un programme visant à promouvoir l'épargne et le placement : « Informez-vous! Votre argent, c'est votre avenir. ». Cette campagne d'envergure est une initiative du *Council of Securities Regulators of the Americas* (COSRA) qui regroupe les autorités de réglementation en valeurs mobilières du Canada et des autres pays d'Amérique du Nord, du Sud, centrale et des Caraïbes.

« Il s'agit de l'effort de sensibilisation à l'épargne et au placement le plus important jamais entrepris dans l'hémisphère occidental », souligne M. Jean Martel, président de la Commission des valeurs mobilières du Québec (CVMQ). Pour la CVMQ, l'éducation et l'information des investisseurs en collaboration avec les membres de l'industrie représentent une priorité. Ainsi, M. Martel tiendra une conférence de presse le mercredi 1^{er} avril 1998, à 11 h 00 au Château Frontenac, Salon Québec, pour dévoiler une série d'initiatives visant à informer et éduquer le public investisseur. De plus, il annoncera des mesures pour renforcer la surveillance et l'application des lois.

La CVMQ est l'organisme de surveillance du marché des valeurs mobilières au Québec. Elle a pour mission de promouvoir le bon fonctionnement du marché des valeurs mobilières tout en assurant la protection des épargnants. La CVMQ est membre de la COSRA, un organisme qui appuie les efforts que les pays des Amériques déploient pour organiser chez eux des marchés boursiers à la fois solides et équitables envers tous les épargnants. La COSRA, qui regroupe des autorités de réglementation en valeurs mobilières de 26 pays, tire sa force des intérêts que partagent ses marchés membres et de leur interaction économique.

– **Signature d'une convention d'échange d'informations entre la Commission des valeurs mobilières du Québec et la Comissao valores mobiliarios du Brésil**

Montréal, le 25 mars 1998 - Monsieur Jean Martel, président de la Commission des valeurs mobilières du Québec, a signé aujourd'hui à Rio de Janeiro une entente avec monsieur Francisco Costa e Silva, son homologue brésilien.

Les deux autorités ont l'intention de se fournir l'une à l'autre l'assistance la plus entière afin de se faciliter l'échange d'informations relativement à des faits dans le cadre d'enquêtes qui visent à déterminer si une personne a contrevenu aux lois ou règlements de ces juridictions.

L'augmentation de l'activité internationale sur les marchés des valeurs mobilières et le besoin de coopération et de consultation mutuelles en vue de faciliter l'exercice de leurs fonctions ont conduit les deux autorités à conclure cet accord.

2. DÉCISIONS RENDUES EN VERTU DE LA LOI SUR LES VALEURS MOBILIÈRES DU QUÉBEC

2.1 Décisions de la Commission

– Brendan F. Madigan

Décision n° 1998-C-0035

Étaient présents :

Pour la Commission :

M^e Guy Lemoine, vice-président
M^e Mark Rosenstein, commissaire

Pour M. Madigan :

M. Brendan F. Madigan

Pour le Directeur de l'encadrement du marché :

M^e Jacques Breton

Le 2 décembre 1997, la Commission a procédé à l'audition d'une demande de révision, présentée en vertu de l'article 322 de la Loi sur les valeurs mobilières, L.R.Q., c. V-1.1 (ci-après la « Loi »), de la décision 1997-E-3678, rendue le 6 août 1997, par le Directeur de l'encadrement du marché (ci-après le « Directeur »). Par cette décision, le Directeur suspendait indéfiniment les droits conférés par l'inscription de M. Brendan F. Madigan à titre de représentant auprès du courtier Les Services Financiers Régale Ltée (ci-après « Régale »).

Au début de l'audition M^e Yves Robillard, jusque-là le procureur de M. Madigan, a annoncé que ce dernier ne serait désormais plus représenté par procureur, M^e Robillard ayant cessé de le représenter avec son consentement. M. Madigan a alors été avisé par la Commission de son droit d'être représenté par un avocat. Après s'être retiré et avoir consulté M^e Robillard, M. Madigan a manifesté son intention de se représenter personnellement.

La preuve

Le Directeur a présenté une preuve documentaire et a fait entendre un témoin. La preuve documentaire a été déposée de consentement avec M. Madigan. M. Madigan a ensuite témoigné et a déposé certains documents.

Les faits qui ressortent de la preuve sont les suivants.

Le 27 juillet 1989, M. Madigan présentait auprès de la Commission une demande (pièce R-1) d'inscription comme représentant en épargne collective et en plan de bourse d'études. Le formulaire de demande comportait notamment les questions suivantes :

“15. INFRACTIONS

Any infraction of a federal law, such as the *Income Tax Act (Canada)* or the *Immigration Act (Canada)* must be mentioned in this form.

...

(1) Previous convictions in securities, commodities of future contracts matters.

Have you been found guilty, under a law enacted in Québec or elsewhere, of an offence in a matter of securities, commodities or future contracts trading, of theft of securities or of any similar offence?

(2) Previous convictions for other matters

Have you been found guilty, during the last ten years under a law enacted in Québec or elsewhere, of a criminal offence other than those mentioned in 1?”

À ces deux questions M. Madigan a répondu non.

Le Directeur fait grief à M. Madigan pour ces réponses. À cette fin, il a déposé deux extraits du plumelet criminel (pièce R-2). Ils font état de condamnations prononcées contre M. Madigan. Le 1^{er} février 1983, suite à un plaidoyer de culpabilité relativement à une infraction commise à l'encontre de la Loi sur l'impôt sur le revenu du Québec, M. Madigan a été condamné à payer une amende de 300 \$. Le 24 mai 1988, suite à un plaidoyer de culpabilité relativement à une infraction commise à l'encontre de la Loi sur le ministère du Revenu, il a été condamné à payer une amende de 500 \$.

En novembre 1990, M. Madigan s'associe avec M. George Boucher pour former la compagnie Pension Optimum Inc (ci-après « Pension Optimum »). Cette entreprise opérait dans le domaine des organismes de placement collectif, par l'entremise du courtier D.P.M. Chacun des deux actionnaires possédait 50 % des actions de l'entreprise.

En juin ou juillet 1993, Revenu Québec avise Pension Optimum de retenir 30 % des revenus de M. Madigan pour des arrérages fiscaux (pièce I-1). M. Boucher cherche alors à rompre son association avec M. Madigan et il s'ensuit une longue dispute entre ces personnes. M. Madigan soupçonne M. Boucher d'avoir donné des renseignements aux autorités fiscales le concernant.

Au cours de 1995, M. Madigan est devenu représentant auprès du courtier D.P.M. À l'intérieur de cette firme, il s'est associé à une autre personne et leurs relations se sont détériorées rapidement. Il soupçonne également celle-ci d'avoir fourni à Revenu Québec et à Revenu Canada des informations le concernant. Il est d'avis que ses deux anciens associés tentent de lui nuire et utilisent les autorités fiscales et peut-être la Commission pour atteindre cette fin.

Le 2 novembre 1995, le ministère du Revenu du Québec faisait parvenir à Les Services financiers Pensions Optimum un avis (la pièce R-3) exigeant que la partie saisissable des honoraires et du salaire de M. Brendan Madigan soit retenue et remise au ministre du Revenu, jusqu'à concurrence d'une somme de 431 852,04 \$.

Mme Jacinthe Bouffard est chef d'équipe du service de l'inscription et de l'inspection à la direction de l'encadrement du marché auprès de la Commission. En date du 1^{er} novembre 1996, elle adressait une lettre à M. Madigan (pièce R-5) dans laquelle elle lui demandait de fournir, le ou avant le 15 novembre 1996, tous les détails relatifs aux saisies de salaire pratiquées contre lui par le ministère du Revenu ainsi que l'état actuel de sa situation financière.

M. Madigan a communiqué avec Mme Bouffard et elle a prolongé le délai jusqu'au 26 novembre pour qu'il lui fasse parvenir les informations requises.

Le 26 novembre 1996, Mme Bouffard n'avait toujours pas reçu les réponses demandées. Par ailleurs, à cette date, une poursuite en dommages fut intentée par M. Boucher et d'autres personnes contre M. Madigan et six autres personnes pour une somme totale de 6 400 000 \$ (pièce R-8). M. Madigan conteste par procureur cette réclamation qu'il qualifie de paranoïde. La seule preuve devant la Commission permettant d'examiner la portée de cette poursuite repose sur l'explication non contredite qu'en donne M. Madigan. Selon lui le litige n'est pas fondé et repose sur une dispute complexe qui l'oppose à

un ancien associé et qui a déjà donné lieu dans le passé à des procédures judiciaires.

Mme Bouffard et M. Madigan ont communiqué à nouveau ensemble le 3 décembre et ils ont alors convenu d'une rencontre. Cette rencontre eut lieu le 10 décembre 1996 à la Commission. À cette occasion, M. Madigan a fourni un document (pièce I-1) donnant certaines explications, sans toutefois fournir les pièces justificatives recherchées par le personnel de la Commission. Il a cependant convenu par écrit (pièce R-6) de faire parvenir à la Commission avant le 15 janvier 1997 certains documents. Malgré cet engagement, le 20 janvier 1997 Mme Bouffard n'avait pas reçu aucun de ces documents ni d'appel de M. Madigan. Aucune réponse ne fut d'ailleurs apportée par celui-ci avant le 28 avril 1997, date de la décision 1997-E-2202 du Directeur, par laquelle les droits conférés par l'inscription de M. Madigan furent retirés.

De son côté, le 30 avril 1997, Revenu Canada envoyait un relevé de compte (pièce R-4) faisant état d'un montant de 102 155,39 \$ dû par M. Madigan.

Le 6 août 1997, suite à une audition, le Directeur, par sa décision 1997-E-3678, suspendait indéfiniment les droits conférés à M. Madigan par son inscription à titre de représentant de Régal.

Le 28 août 1997, M. Schieir de la maison de courtage Régal faisait parvenir à la Commission une lettre (pièce R-7) relativement à la fin de l'inscription de M. Madigan, ainsi qu'une lettre de ce dernier demandant à Régal que son inscription comme représentant ne soit pas renouvelée, suite à la décision rendue par le Directeur.

Au cours de son témoignage, M. Madigan a déposé ses états financiers personnels en date du 31 décembre 1996 (pièce I-2). Ces états financiers font état d'une valeur nette de 193 000 \$. Ils ne font toutefois aucune référence aux réclamations fiscales du Québec et du Canada et qui totalisent plus de 530 000 \$. M. Madigan mentionne qu'il conteste par ailleurs ces réclamations, bien qu'il ne se soit pas encore adressé aux tribunaux sur cette question qui a débuté en juillet 1993 ou avant. Il n'a pas non plus avisé la Commission de l'existence des réclamations fiscales dont il fait l'objet. Il n'a pas démontré, étant actuellement sans emploi et ayant fait l'objet de saisies, qu'il avait la solvabilité pour assumer personnellement ses obligations financières courantes. Ces états ne

font pas état de la poursuite civile de 6 400 000 \$ intentée par M. Boucher.

Le droit

La Loi prévoit notamment les dispositions suivantes à l'égard du représentant en valeurs.

« 149. Toute personne physique qui exerce l'activité de courtier ou de conseiller en valeurs pour le compte d'une personne soumise à l'inscription prévue à l'article 148 est tenue de se faire inscrire auprès de la Commission à titre de représentant de cette personne.

151. La Commission, après avoir vérifié que le candidat remplit les conditions fixées par règlement, procède à l'inscription lorsqu'elle estime que :

1° le candidat ou, dans le cas d'une personne morale, ses dirigeants présentent la compétence et la probité voulues pour assurer la protection des épargnants ;

2° le candidat est solvable et, dans le cas d'une personne morale, présente les assises financières nécessaires à la viabilité de son entreprise.

152. La Commission peut retirer les droits conférés par l'inscription, les suspendre ou assortir leur exercice de restrictions ou de conditions lorsqu'elle estime qu'une personne inscrite ne respecte pas les dispositions de la présente loi ou des règlements pris pour son application ou lorsque la protection des épargnants l'exige.

195. Constitue une infraction le fait de :

1° contrevenir à une décision de la Commission;

2° manquer à un engagement souscrit auprès de la Commission;

3° ne pas fournir, dans le délai fixé, un renseignement ou un document exigé par la présente loi ou par les règlements;

4° faire défaut de comparaître à la suite d'une assignation, refuser de témoigner ou refuser de communiquer ou de remettre des pièces ou des objets réclamés par la Commission, ou par l'agent qu'elle a commis, au cours d'une enquête.

237. La Commission ou l'agent commis par elle peut exiger la communication de tout

document ou renseignement estimé utile à l'accomplissement de sa mission par les personnes suivantes :

1° une personne inscrite;

...

En outre, la Commission ou son agent peut demander à ces personnes de confirmer, par une déclaration sous serment ou une affirmation solennelle, l'authenticité des documents ou la véracité des renseignements communiqués. ... »

Le paragraphe 6 de l'article 227 du Règlement sur les valeurs mobilières prévoit :

« Le représentant ou le membre de la direction avise la Commission dans un délai de dix jours : ...

6) d'une ou plusieurs actions civiles intentées contre lui pour un montant global supérieur à 50 000 \$; »

Enfin, l'article 235 du Règlement stipule :

« Dans ses relations avec ses clients et dans l'exécution du mandat reçu d'eux, la personne inscrite est tenue d'apporter le soin que l'on peut attendre d'un professionnel avisé, placé dans les mêmes circonstances. Notamment, elle doit veiller à ce que les ordres soient exécutés au cours le plus avantageux qu'il soit possible d'obtenir sur les bourses canadiennes, sauf indication contraire. »

Analyse

L'omission d'aviser la Commission

Le Directeur reproche à M. Madigan de ne pas avoir avisé la Commission de l'existence de ses démêlés fiscaux et de la poursuite civile dont il est l'objet, contrairement à ce qui serait requis par le paragraphe 6 de l'article 227 du Règlement.

Devant le Directeur, le procureur de M. Madigan a fait valoir que les réclamations des autorités fiscales ne constituent pas au sens strict des actions civiles et qu'en conséquence le règlement n'impose pas nécessairement à la personne inscrite l'obligation de dénoncer à la Commission leur existence. Il ne nous apparaît pas nécessaire dans les circonstances actuelles, de trancher cette question puisque de toute façon les problèmes fiscaux auxquels

M. Madigan fait face doivent toutefois être considérées dans l'évaluation de sa solvabilité.

Par ailleurs, le paragraphe 6 de l'article 227 du Règlement imposait à M. Madigan l'obligation d'informer la Commission de l'existence de la poursuite civile intentée contre lui par M. Boucher. Il n'a pas informé la Commission de l'existence de la poursuite, bien qu'il avait informé Mme Bouffard, le 10 décembre, de certains des problèmes que lui causait M. Boucher. Il ignorait avoir l'obligation légale d'aviser la Commission dans ces circonstances.

La solvabilité

La solvabilité d'un représentant inscrit ne doit jamais être mise en doute. Dans l'affaire Wilfrid A. Léger, décision n° 90-C-0001, Bulletin de la Commission des valeurs mobilières du Québec, Vol. XXI no 1, p. 4, la Commission disait :

« Un représentant qui éprouve des difficultés financières peut également être tenté d'améliorer sa situation en augmentant le volume de ses ventes au détriment des objectifs de placement de ses clients. ...La solvabilité du représentant lui assure une certaine objectivité et lui permet de respecter la règle de connaître son client.

Cette capacité du représentant d'agir dans le seul intérêt de son client est primordiale ».

M. Madigan prétend que ses problèmes fiscaux sont exagérés et qu'ils peuvent être réglés. Il dit qu'il ne doit pas autant d'argent aux autorités fiscales.

L'examen de la preuve démontre toutefois que M. Madigan fait face à des problèmes majeurs de solvabilité. Sa valeur nette tangible de 193 000 \$ repose essentiellement sur sa maison. Les données présentées dans le bilan font toutefois abstraction des réclamations fiscales dont il est l'objet et qui totalisent plus de 530 000 \$. Rappelons également que ces réclamations ont entraîné des retenues de revenu en mains tierces, qu'il est actuellement sans emploi et sans revenu suffisant pour assumer ses obligations financières courantes.

Son bilan ne fait pas non plus état de la poursuite civile intentée par M. Boucher contre lui et d'autres pour un montant total de 6 400 000 \$. Le preuve limitée présentée à la Commission à l'égard de cette poursuite ne nous permet pas de conclure qu'elle soit rattachée aux activités que M. Madigan avait avec ses clients. Il conteste cette réclamation et déclare que cette

poursuite ne l'inquiète pas. Il incombera aux tribunaux civils de trancher éventuellement ce litige, ce qui pourra avoir une incidence sur sa solvabilité. L'existence d'une poursuite civile intentée contre un représentant n'implique pas systématiquement que la Commission doive limiter, suspendre ou restreindre les droits d'une personne inscrite. Il incombe toutefois au représentant d'en informer la Commission afin qu'elle puisse apprécier, à la lumière des faits particuliers dans chaque cas, si la poursuite affecte la solvabilité de la personne inscrite. La preuve présentée devant nous à cet égard est toutefois insuffisante pour nous amener à conclure que cette poursuite rend M. Madigan insolvable.

La probité

Le Directeur reproche à M. Madigan de ne pas avoir divulgué dans son formulaire de demande d'inscription les deux condamnations fiscales qui lui avaient été imposées. Cependant une lecture attentive des questions posées nous porte à croire que M. Madigan n'a pas menti en répondant comme il l'a fait aux questions posées et qu'il n'y a pas lieu de lui en tenir rigueur.

La négligence à répondre aux demandes formulées par le personnel de la Commission

M. Madigan reconnaît avoir fait preuve d'une certaine négligence dans la conduite de ses propres affaires et dans le fait de ne pas avoir fourni en temps opportun les documents requis par le personnel de la Commission. Il mentionne toutefois que si ces documents étaient si importants, le personnel de la Commission aurait du lui envoyer une lettre. Il souligne de plus qu'il a toujours bien servi ses clients et n'a pas été négligent à leur égard.

La Commission doit pouvoir accomplir sa mission avec célérité. La protection des épargnants et l'encadrement de l'activité des professionnels du marché font partie des pierres angulaires du système de réglementation. L'article 237 de la Loi impose aux personnes inscrites l'obligation de répondre aux demandes de renseignements de la Commission. Les demandes répétées, formulées depuis le 1^{er} novembre 1996, n'ont pas été respectées, malgré que le délai initialement fixé au 15 novembre 1996 fut reporté à trois reprises d'abord au 26 novembre, puis au 10 décembre et finalement au 15 janvier 1997.

Conclusion

En conclusion, la Commission estime que la solvabilité actuelle de M. Madigan est insuffisante pour assurer la protection des épargnants

qui transigeraient par son entremise. Les réclamations des autorités fiscales et le peu d'actifs liquides qu'il possède et son absence de revenu compromettent sérieusement sa situation financière. Les réclamations fiscales pendantes contre lui s'élèvent à plus de 530 000 \$ et donnent lieu à des saisies de salaire. Son retard à les contester, malgré les inconvénients qu'elles lui causent, laisse présager le peu d'espoir qu'il entretient d'avoir

De plus, la négligence dont il a fait preuve en omettant :

- d'aviser la Commission de la poursuite civile intentée contre lui,
- de se conformer aux demandes répétées de fournir des pièces justificatives, et
- de donner suite à son engagement du 10 décembre 1996,

portent ombrage à la compétence et à la probité requise de la part d'un représentant. Ces faits témoignent d'une incompréhension de sa part à l'égard des obligations réglementaires imposées aux représentants en valeurs et une insouciance marquée à cet égard.

La Commission estime que M. Madigan n'a pas respecté les dispositions de la Loi ou du Règlement et que la protection des épargnants exige que les droits conférés par son inscription soient suspendus jusqu'à ce qu'il puisse démontrer un redressement de sa situation.

En conséquence, la Commission maintient la décision du Directeur suspendant indéfiniment les droits conférés à M. Brendan F. Madigan par son inscription à titre de représentant.

La Commission des valeurs mobilières du Québec

(S) Guy Lemoine

(S) Mark Rosenstein

Décision n° : 1998-C-0035

Article(s) : L-148, L-151, L-152, L-195, L-237, L-322, R-227, 6°) et R-235

Date : 1998-02-17

– Fonds commun Addenda Obligations

La Commission dispense le Fonds commun Addenda Obligations de l'obligation, prévue à l'article 46 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, de déposer auprès de la Commission, dans un délai de dix jours, un rapport concernant les

placements faits sous le régime de la dispense prévue à l'article 45 de la Loi. La dispense est accordée à la condition que le fonds dépose dans les 140 jours de la fin de son exercice, les états financiers prévus à l'article 75 de la Loi accompagnés d'un rapport sur les titres placés au Québec au cours de l'exercice et acquitte les droits prévus par le *Règlement sur les valeurs mobilières* et à la condition que le montant minimal des actifs sous gestion par investisseur, au Québec, soit de 150 000 \$.

Décision n° : 1997-C-0532

Article(s) : L-263 et L-46, L-75, L-45 et R-267, 7°)

Date : 1997-10-03

– Canada Brokerlink Inc.

La Commission dispense Richard Grass, Brenda Grass, Lane McKay, Shannon McKay, Henry Hauck, Mary Lou Hauck, Laurence Decore, Anne-Marie Decore, Telejust Ltd. et 519706 Alberta Ltd. des obligations de dépôt entre les mains d'un tiers, prévues à l'*Instruction générale n° Q-8*, dans le cadre du premier placement par prospectus au Québec, de la société Brokerlink Inc. La dispense est accordée compte tenu, notamment, que les actions des porteurs visés ont déjà fait l'objet d'un dépôt entre les mains d'un tiers le 29 novembre 1996 selon les règles du *Securities Act* de l'Alberta, lesquelles respectent l'esprit de l'*Instruction générale n° Q-8*, que le nombre d'actions ainsi déposées est supérieur à celui prévu dans cette instruction générale et que les titres seront inscrits à la cote de la bourse de l'Alberta.

Décision n° : 1997-C-0533

IG : (Q-8)

Date : 1997-10-03

– Groupe Saputo Inc.

La Commission dispense la société Groupe Saputo Inc. (ci-après la « société ») de l'application du paragraphe 4° et du sous-paragraphe a) du paragraphe 7° de l'article 2.1 de l'*Instruction générale n° Q-3*, dans le cadre d'un régime d'achat d'actions offert aux employés de la société à l'occasion de son premier appel public à l'épargne visant le placement d'actions ordinaires de la société. Le régime prévoit notamment que l'employé pourra acquérir des actions ordinaires au prix d'offre du placement, pour un montant minimal de 300 \$ et un montant maximal de 2 500 \$, et ce jusqu'à concurrence de cinq pour cent de son salaire de base annuel. En janvier 1998, la société versera un montant de 0,50 \$ par dollar investi par un employé, qui sera affecté à l'achat d'actions

ordinaires supplémentaires sur le marché libre. L'employé qui conservera les actions qu'il a acquises dans le cadre du placement pendant une période de 12 mois suivant la date du placement, aura droit de recevoir ces actions supplémentaires. En outre, la société consentira un prêt sans intérêt aux employés intéressés, couvrant la totalité du coût de souscription de l'employé. Ce prêt sera remboursable sur une période de 12 mois. La dispense est accordée compte tenu des conditions du régime et du contexte dans lequel il a été mis en place.

Décision n^o : 1997-C-0534
IG : (Q-3)-2.1, 4^o, 7^o) a)
Date : 1997-10-03

– **Bourse de Montréal - Modifications aux articles 7204 et 7204 A des Règles**

La Commission approuve, en vertu de l'article 177 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, les modifications aux articles 7204 et 7204A de la *Règle Sept* de la Bourse de Montréal relativement aux exigences de marges.

L'article 7204 a été modifié par le retrait de la note à la fin du paragraphe intitulé Groupe I, dont le texte a été repris en substance à l'article 7204A 3)B)a).

Le paragraphe 3)A) de l'article 7204A a été modifié afin d'exiger pour fins de marge pour les positions mentionnées, la marge la plus élevée des marges exigées sur la position en compte ou à découvert. Le paragraphe 3)B) de l'article 7204A introduit une nouvelle possibilité de marge par compensation pour les positions suivantes :

- contrats à terme CGB/CGF et obligation d'une province du Canada;
- contrats à terme CGB/CGF et obligation d'une municipalité du Canada;
- contrats à terme CGB/CGF et obligation corporative.

Décision n^o : 1997-C-0536
Article(s) : L-177
Date : 1997-10-03

– **Société de Gestion Privée Gordon Inc. (Services Financiers CT Inc.)**

La Commission approuve, en vertu de l'article 159 de la *Loi sur les valeurs mobilières* et du paragraphe 4^o) de l'article 228 du *Règlement sur les valeurs mobilières*, la prise de position de 25,05 % dans le capital-actions du courtier en

valeurs de plein exercice Société de Gestion Privée Gordon Inc., par la société Services Financiers CT Inc., une filiale à part entière de la société Imasco Ltée.

Décision n^o : 1997-C-0537
Article(s) : L-159 et R-228, 4^o)
Date : 1997-10-03

- **Fonds de portefeuille canadien croissance active Primerica**
- Fonds de portefeuille canadien à forte croissance Primerica**
- Fonds de portefeuille canadien équilibré Primerica**
- Fonds de portefeuille canadien conservateur Primerica**
- Fonds de portefeuille canadien de croissance Primerica**
- Fonds de portefeuille canadien à revenu Primerica**
- Fonds de portefeuille international à forte croissance Primerica**
- Fonds de portefeuille international de croissance Primerica**
- Fonds de portefeuille international croissance active Primerica**

La Commission autorise Fonds de portefeuille canadien croissance active Primerica, Fonds de portefeuille international croissance active Primerica, Fonds de portefeuille canadien à forte croissance Primerica, Fonds de portefeuille international à forte croissance Primerica, Fonds de portefeuille canadien de croissance Primerica, Fonds de portefeuille international de croissance Primerica, Fonds de portefeuille canadien équilibré Primerica, Fonds de portefeuille canadien conservateur Primerica, Fonds de portefeuille canadien à revenu Primerica, (individuellement ou collectivement « Fonds Primerica ») à déroger aux obligations, prévues aux paragraphes 1^o) et 2^o) de l'article 283 du *Règlement sur les valeurs mobilières* et aux sous-paragraphes a) et b) du paragraphe 1^o) de l'article 2.04 de l'*Instruction générale n° C-39*, afin de leur permettre d'investir plus de 10 % de leur actif net, calculé au cours du marché au moment de l'opération, dans les parts des Fonds sous-jacents à la condition de ne pas acquérir plus de 30 % des parts en circulation. Les Fonds sous-jacents (individuellement ou collectivement « Fonds sous-jacents ») sont :

Fonds 20/20 de ressources canadiennes Limitée

Fonds AGF d'actions de croissance Limitée

Fonds canadien de croissance AGF
 Fonds AGF d'actions canadiennes Limitée
 Fonds de dividendes AGF
 Fonds de croissance active 20/20
 Catégorie Croissance américaine AGF
 Catégorie Spéciale américaine AGF
 Fonds international de titres actifs 20/20
 Fonds valeur international AGF
 Fonds valeur de marchés en émergence 20/20
 Catégorie Croissance asiatique AGF
 Catégorie Croissance européenne AGF
 Catégorie d'action mondiale AGF

Les dispenses sont accordées aux conditions suivantes :

1. Chaque Fonds Primerica doit investir uniquement dans les Fonds sous-jacents, selon un pourcentage de placements prédéterminé. Ce pourcentage doit être divulgué au prospectus.

Toutes les souscriptions reçues par un Fonds Primerica doivent être investies immédiatement dans des Fonds sous-jacents en accord avec le pourcentage prédéterminé pour ce fonds.

Lorsqu'un Fonds Primerica veut changer le pourcentage de placements prédéterminé, il doit, soit soumettre ce changement à l'approbation des porteurs de parts ou bien aviser ceux-ci du changement proposé et leur accorder un délai raisonnable. Dans ce cas, on doit produire une modification de prospectus.

2. Une certaine variation du niveau du pourcentage de placements prédéterminé est acceptable uniquement dans ces circonstances résultant de fluctuations du marché au niveau du Fonds sous-jacent.

La variation permise est de plus ou moins 2,5 % du pourcentage de placements prédéterminé.

3. Les dates prévues pour la souscription de titres, les demandes de rachat et le calcul de la valeur liquidative pour un Fonds Primerica et les Fonds sous-jacents dans lesquels il investit doivent être compatibles.

4. Lorsqu'une question doit être soumise à l'approbation des porteurs de parts d'un Fonds sous-jacent en vertu de l'*Instruction générale n° C-39*, les droits de vote doivent être transférés, au prorata, aux porteurs de parts du Fonds Primerica qui détient des parts de ce Fonds sous-jacent. De plus, dans ces cas, une copie des documents soumis aux porteurs de parts du Fonds sous-jacent doit être transmise aux porteurs de parts du Fonds Primerica pertinent.
5. Les documents d'information continue des Fonds Primerica doivent contenir un sommaire pertinent de l'information relative aux Fonds sous-jacents dans lesquels ils investissent.
6. Le prospectus ainsi que les états financiers annuels et semestriels des Fonds sous-jacents doivent être transmis aux porteurs de parts de chaque Fonds Primerica pertinent et une mention à cet effet doit être faite dans le prospectus de ce Fonds Primerica.

Décision n[#] : 1997-C-0538

Article(s) : L-263 et R-283, 1^o) et 2^o)

IG : (C-39)-2.04, 1^o) a) et b)

Date : 1997-10-03

– **Fonds de Rendement Total**
Fonds Global en Télécommunications CIS
Fonds CIS Commax Hedge
Christopher T. Sides
Gestion de Rendement Total Inc.

CONSIDÉRANT que la Commission des valeurs mobilières du Québec a émis un avis de renouvellement conformément au deuxième alinéa de l'article 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, (L.R.Q., chap. V-1.1), à l'effet qu'une audience se tiendrait le 17 mars 1998 à 9h30, au siège de la Commission au 17ième étage de la Tour de la Bourse, 800 square Victoria, à Montréal, au cours de laquelle la Commission devait considérer s'il y a lieu de prolonger la décision de blocage n° 96-C-0130 prononcée le 4 avril 1996, maintenue le 18 avril 1996 par la décision n° 96-C-0142, modifiée le 9 mai 1996 par les décisions n^{os} 96-C-0168 et 96-C-0169, modifiée le 31 mai 1996 par la décision n° 96-C-0208, renouvelée le 2 juillet par la décision n° 96-C-0263, modifiée le 14 août 1996 par les décisions n^{os} 96-C-0292 et 96-C-0293, renouvelée le 25 septembre 1996 par la décision n° 96-C-0391, renouvelée lors de l'audience du 13 décembre 1996 pour la durée du délibéré de la Commission ainsi que le 15 janvier 1997 par la décision n° 97-C-0016, renouvelée le 14 avril 1997 par la décision

n° 97-C-0188, renouvelée le 9 juillet 1997 par la décision n° 97-C-0358, renouvelée le 2 octobre 1997 par la décision n° 1997-C-0530 et, enfin renouvelée le 19 décembre 1997 par la décision n° 97-C-0721, (ci-après la « Décision de blocage »);

CONSIDÉRANT que l'avis a été dûment signifié aux personnes convoquées;

CONSIDÉRANT que Fonds de Rendement Total Inc., Fonds CIS Commax Hedge, Fonds Global en Télécommunications CIS, Gestion de Rendement Total Inc. et Christopher T. Sides ont consenti au renouvellement de la Décision de blocage pour une période de 90 jours;

EN CONSÉQUENCE, la Commission, en vertu de l'article 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, renouvelle la Décision de blocage pour une période de 90 jours renouvelable.

Décision n^o : 1998-C-0073
Article(s) : L-250
Date : 1998-03-17

3. INSTRUCTIONS GÉNÉRALES

4. POURSUITES JUDICIAIRES

4.1 Poursuites criminelles

4.2 Poursuites pénales

4.3 Poursuites civiles

5. INTERDICTIONS

5.1 Interdictions d'effectuer une opération sur valeurs

– Fonds de Placement Immobilier Établissements de soins prolongés CPL

Décision interdisant à toute personne d'effectuer une opération sur les valeurs de l'émetteur, au motif qu'il ne s'est pas conformé aux obligations d'information de la Loi.

L'interdiction a été prononcée le 24 mars 1998.

– SPEQ Société de Gestion Haute Côte-Nord Inc.

Décision interdisant à toute personne d'effectuer une opération sur les valeurs de l'émetteur, au motif qu'il ne s'est pas conformé aux obligations d'information de la Loi.

L'interdiction a été prononcée le 24 mars 1998.

– Upland Global Corporation

Décision interdisant à toute personne d'effectuer une opération sur les valeurs de l'émetteur, au motif qu'il ne s'est pas conformé aux obligations d'information de la Loi.

L'interdiction a été prononcée le 24 mars 1998.

5.2 Interdictions d'exercer l'activité de conseiller ou de courtier en valeurs

5.3 Levées d'interdiction

– Impertex Inc.

Levée partielle de l'interdiction émise en date du 19 février 1991 visant les opérations sur les titres de Impertex Inc. de façon à permettre à Yves Laviolette de céder à Jeannette Binette Laviolette 1 100 actions ordinaires de l'émetteur pour les motifs suivants :

1° Jeannette Binette Laviolette est désireuse d'acquérir 1 100 actions ordinaires et elle est informée du fait que ces titres ne peuvent être revendus tant que l'interdiction visant les opérations sur ces titres sera en vigueur;

2° la requête de Yves Laviolette ne porte pas atteinte à la protection des épargnants.

De plus, la directrice des Marchés des capitaux permet à tout courtier inscrit de fournir ses services, si nécessaire, aux fins d'effectuer ladite opération et permet à l'agent de transfert ou au secrétaire de Impertex Inc., d'effectuer toutes les procédures nécessaires pour compléter cette opération.

6. PLACEMENTS

6.1 Visas de prospectus

Prospectus provisoires

– **1285081 Ontario Inc.**

Visa du prospectus provisoire du 20 mars 1998 concernant le placement d'actions de capital et d'actions privilégiées.

Le visa prend effet le 24 mars 1998.

Placeur pour compte :

Nesbitt Burns Inc.

Numéro de projet Sédar : 77534

– **Alimentation Couche-Tard Inc.**

Visa du prospectus simplifié provisoire du 20 mars 1998 concernant le placement de 2 200 000 actions à droit de vote subalterne catégorie B.

Le visa prend effet le 20 mars 1998.

Preneurs fermes :

Lévesque Beaubien Geoffrion Inc.
Corporation Deacon Capital

Numéro de projet Sédar : 77442

– **Caisse centrale Desjardins**

Visa du prospectus simplifié provisoire du 20 mars 1998 concernant le placement de billets à escompte au porteur et de certificats de dépôt à moyen terme.

Le visa prend effet le 20 mars 1998.

Numéro de projet Sédar : 77291

– **Compagnie de la Baie d'Hudson**

Visa du prospectus simplifié provisoire du 18 mars 1998 concernant le placement de 10 000 000 d'actions ordinaires, au prix de 30 \$ l'action.

Le visa prend effet le 19 mars 1998.

Preneurs fermes :

CIBC Wood Gundy Valeurs Mobilières Inc.
RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.

ScotiaMcLeod Inc.
Nesbitt Burns Inc.
Valeurs Mobilières TD Inc.
Capital Midland Walwyn Inc.
Société de Valeurs First Marathon Limitée
Corporation Gordon Capital

Numéro de projet Sédar : 76731

- **Fonds T-Plus Périgée**
Fonds d'obligations indice Plus Périgée
Fonds actif d'obligations Périgée
Fonds équilibré Plus Périgée
Fonds équilibré symétrie Périgée
Fonds diversifié Périgée
Fonds d'actions nord-américaines Périgée
Fonds d'actions canadiennes de valeur Périgée
Fonds d'actions du secteur canadien Périgée
Fonds d'actions canadiennes de croissance dynamique Périgée
Fonds d'actions U.S. Périgée
Fonds d'actions mondiales Périgée
Fonds d'actions internationales Périgée

Visa du prospectus simplifié provisoire du 13 mars 1998 concernant le placement de parts.

Le visa prend effet le 23 mars 1998.

Numéro de projet Sédar : 76165

– **Oil NT Corp.**

Visa du prospectus provisoire du 20 mars 1998 concernant le placement d'actions de capital et d'actions privilégiées, au prix de 25 \$ par action privilégiée.

Le visa prend effet le 24 mars 1998.

Placeur pour compte :

Nesbitt Burns Inc.

Numéro de projet Sédar : 77515

– **Stellarton Energy Corporation**

Visa du prospectus provisoire du 18 mars 1998 concernant le placement de 2 600 000 actions ordinaires pouvant être émises à l'exercice de bons de souscription spéciaux, au prix de 4,05 \$ par bon de souscription.

Le visa prend effet le 19 mars 1998.

Preneur ferme :

Bunting Warburg Inc.

Numéro de projet Sédar : 76829

– **TLC The Laser Center Inc.**

Visa du prospectus simplifié provisoire du 18 mars 1998 concernant le placement de 4 600 000 actions ordinaires.

Le visa prend effet le 18 mars 1998.

Preneurs fermes :

RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.
Société de Valeurs First Marathon Limitée

Numéro de projet Sédar : 76710

Prospectus définitifs

– **Contrans Corp.**

Visa du prospectus du 20 mars 1998 concernant le placement de 1 214 300 actions à droit de vote subalterne de catégorie A à l'exercice de 1 214 300 bons de souscription spéciaux antérieurement émis au prix de 17,50 \$ le bon.

Le visa prend effet le 23 mars 1998.

Preneurs fermes :

Sprott Valeurs Mobilières Limitée
Nesbitt Burns Inc.

Numéro de projet Sédar : 69462

– **Dylex Limitée**

Visa du prospectus simplifié du 24 mars 1998 concernant le placement de 6 000 000 d'actions ordinaires par Silverton International Fund Limited au prix de 6,10 \$ l'action.

Le visa prend effet le 25 mars 1998.

Preneurs fermes :

Capital Midland Walwyn Inc.
CIBC Wood Gundy Valeurs Mobilières Inc.
Valeurs Mobilières TD Inc.

Numéro de projet Sédar : 76059

- **Fonds Fidelity (Les)**
- Fonds Fidelity Expansion Canada**
- Fonds Fidelity Capital Croissance**
- Fonds Fidelity Frontière Nord^{md}**
- Fonds Fidelity Croissance Amérique**
- Fonds Fidelity Petite Capitalisation Amérique**
- Fonds Fidelity Portefeuille Marchés émergents**
- Fonds Fidelity Croissance Europe**
- Fonds Fidelity Extrême-Orient**
- Fonds Fidelity Portefeuille international**
- Fonds Fidelity Croissance Japon**
- Fonds Fidelity Croissance Amérique latine**
- Fonds Fidelity Spécialité Produits de consommation**
- Fonds Fidelity Spécialité Services financiers**
- Fonds Fidelity Spécialité Soins de la santé**
- Fonds Fidelity Spécialité Ressources naturelles**
- Fonds Fidelity Spécialité Technologie**
- Fonds Fidelity Répartition d'actifs canadiens**
- Fonds Fidelity Répartition mondiale**
- Fonds Fidelity Obligations canadiennes**
- Fonds Fidelity Revenus canadiens**
- Fonds Fidelity Obligations mondiales RER**
- Fonds Fidelity Actif à court terme Canada**
- Fonds Fidelity Marché monétaire É.-U.**
- Fonds Fidelity Revenus nord-américains**
- Fonds Fidelity Obligations Marchés émergents**

Visa du prospectus simplifié du 2 février 1998 concernant le placement de parts.

Le visa prend effet le 25 mars 1998.

Cette décision annule et remplace la décision n° 1998-MC-0333 datée du 13 février 1998.

Numéro de projet Sédar : 59769

– **Fonorola Inc.**

Visa du prospectus simplifié du 20 mars 1998 concernant le placement de 4 250 000 actions ordinaires ou actions de catégorie A sans droit de vote (dans le cas de non-résidents du Canada) au prix de 35,50 \$ l'action.

Le présent visa donné selon le régime de l'examen accéléré confirme que le prospectus simplifié définitif a également été visé par les autorités de valeurs mobilières de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de la Saskatchewan,

du Manitoba, de l'Ontario, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, de Terre-Neuve et de l'Île du Prince-Édouard.

Le visa prend effet le 23 mars 1998.

Preneurs fermes :

Griffiths McBurney & Associés
Société de Valeurs First Marathon Limitée
Nesbitt Burns Inc.
Lévesque Beaubien Geoffrion Inc.

Numéro de projet Sédar : 75834

– **Groupe Saputo Inc.**

Visa du prospectus du 18 mars 1998 concernant le placement de 9 000 000 d'actions ordinaires en contrepartie de bons de souscription spéciaux antérieurement émis au prix de 25 \$ le bon.

Le visa prend effet le 19 mars 1998.

Preneurs fermes :

CIBC Wood Gundy Valeurs Mobilières Inc.
Lévesque Beaubien Geoffrion Inc.
RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.
Capital Midland Walwyn Inc.
Capital Newcrest Inc.

Numéro de projet Sédar : 59675

– **Jannock Limitée**

Visa du prospectus simplifié du 19 mars 1998 concernant le placement de 4 070 000 actions ordinaires au prix de 20,50 \$ par action.

Le visa prend effet le 20 mars 1998.

Preneurs fermes :

Capital Midland Walwyn Inc.
Capital Newcrest Inc.
CIBC Wood Gundy Valeurs Mobilières Inc.
Lévesque Beaubien Geoffrion Inc.
Valeurs Mobilières TD Inc.

Numéro de projet Sédar : 75266

– **S.E.C. TransCanada Électricité**

Visa du prospectus du 19 mars 1998 concernant le placement de 4 912 300 parts, au prix de 28,50 \$ la part.

Le visa prend effet le 20 mars 1998.

Preneurs fermes :

ScotiaMcLeod Inc.
Nesbitt Burns Inc.

RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.
CIBC Wood Gundy Valeurs Mobilières Inc.
Valeurs Mobilières TD Inc.
Lévesque Beaubien Geoffrion Inc.

Numéro de projet Sédar : 70946

– **Tri-Vision International Ltd./Ltée**

Visa du prospectus du 20 mars 1998 concernant le placement de 5 520 000 unités composées chacune d'une action ordinaire et d'un bon de souscription au prix de 2,50 \$ l'unité et d'une option de rémunération de 552 000 unités auprès des preneurs fermes.

Le visa prend effet le 24 mars 1998.

Preneurs fermes :

CIBC Wood Gundy Valeurs Mobilières Inc.
Midland Walwyn Capital Inc.

Numéro de projet Sédar : 27873

– **Vermilion Resources Ltd.**

Visa du prospectus simplifié du 19 mars 1998 concernant le placement de 5 063 291 actions ordinaires au prix de 7,90 \$ l'action.

Le visa prend effet le 19 mars 1998.

Preneurs fermes :

Griffiths McBurney & Associés
Nesbitt Burns Inc.
Société de Valeurs First Marathon Limitée

Numéro de projet Sédar : 75105

Modifications du prospectus

– **Fonds Fidelity Obligations Mondiales RER**

Visa de la modification du 13 mars 1998 du prospectus simplifié du 2 février 1998 concernant le placement de parts.

Cette modification porte sur la fusion prochaine de Fonds Fidelity Obligations Mondiales RER avec Fonds Fidelity Obligations Canadiennes.

Le visa prend effet le 23 mars 1998.

Numéro de projet Sédar : 59769

– **Régime d'épargne-études USC**

Visa de la modification du 6 mars 1998 du prospectus simplifié du 13 août 1997 concernant le placement de parts.

Cette modification vise à informer les souscripteurs que des propositions ont été annoncées dans le budget fédéral déposé le 24 février 1998 par le Ministre des Finances qui, une fois promulguées, entraîneront plusieurs changements importants aux règles régissant les REÉÉ.

Le visa prend effet le 24 mars 1998.

Numéro de projet Sédar : 21849

Modifications de la notice d'offre

– Groupe Cantrex Inc.

Approbation de la modification du 12 mars 1998 de la notice d'offre du 31 octobre 1993 concernant le placement d'un nombre additionnel d'options de souscription de 175 000 actions ordinaires, pour un total de 425 000.

6.2 Dispenses de prospectus

– Abbott Laboratories

Dispense Abbott Laboratories de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi, d'établir une version française de la note d'information, de l'offre ainsi que des documents intégrés par renvoi à la note d'information relativement à l'offre publique d'échange visant les actions de International Murex Technologies Corp. La dispense est accordée à la condition que la version française de la note d'information et de l'offre soient transmises, le cas échéant, aux porteurs et déposées auprès de la Commission au plus tard le 30 mars 1998, conformément aux informations déposées.

– ADS inc.

Dispense de prospectus et de l'inscription à titre de courtier concernant le placement de 29 501 actions à droit de votes multiples catégorie A auprès de Placements GHL Inc.

– Cabano Kingsway Inc.

Dispense de prospectus et de l'inscription à titre de courtier concernant le placement d'un maximum de 85 000 actions ordinaires auprès des actionnaires de Transport Lebon Inc., conformément aux informations déposées auprès de la Commission.

– Caisse Desjardins de Chomedey

Dispense de prospectus concernant le placement de parts permanentes de Caisse Desjardins de Chomedey auprès des porteurs de parts permanentes de Caisse populaire Saint-Norbert de Chomedey et de La Caisse Populaire St-Maxime de Chomedey en échange de leurs parts permanentes, conformément aux informations déposées auprès de la Commission.

Numéro de projet Sédar : 72983

– Callaway Golf Company

Dispense de prospectus et de l'inscription à titre de courtier concernant le placement d'une option de souscription de 5 000 actions ordinaires conformément aux informations déposées auprès de la Commission à la condition suivante :

- que l'aliénation de ces titres ne puisse avoir lieu sans un prospectus ou une dispense de prospectus sauf entre l'acquéreur ou entre celui-ci et des personnes avec qui il a des liens ou à l'extérieur du Québec;

– Cognicase Inc.

Dispense de prospectus et de l'inscription à titre de courtier concernant le placement de 1980 actions ordinaires auprès de trois personnes, conformément aux informations déposées auprès de la Commission et à la condition suivante :

l'aliénation de ces titres ne peut avoir lieu sans un prospectus ou une dispense de prospectus avant l'expiration d'un délai de douze mois de leur souscription, sauf entre les souscripteurs et des personnes avec qui ils ont des liens, à la condition en ce dernier cas, que la Commission en soit avisée cinq jours avant l'opération. Après le délai de douze mois, l'aliénation peut avoir lieu sans un prospectus pourvu que l'émetteur ait qualité d'émetteur assujéti. De plus, si le vendeur est un initié, l'émetteur assujéti doit avoir satisfait à ses obligations d'information qui en découlent pendant les douze mois précédant l'aliénation.

– Comdisco, Inc.

Dispense de prospectus et de l'inscription à titre de courtier concernant le placement d'actions ordinaires de la société auprès de ses salariés et dirigeants et de ceux de sociétés du même groupe aux conditions suivantes :

1. que l'aliénation de ces titres ne puisse avoir lieu sans un prospectus ou une dispense de prospectus sauf entre les acquéreurs ou entre ceux-ci et des personnes avec qui ils ont des liens ou à l'extérieur du Québec;
2. qu'une copie des documents d'information respectant les normes américaines soit remise à toutes les personnes visées par le placement.

– **Contrans Corp.**

Dispense les porteurs visés de la société Contrans Corp. des obligations prévues à l'Instruction générale n° Q-8 en regard du dépôt entre les mains d'un tiers des actions qu'ils détiennent dans Contrans Corp. aux motifs suivants :

- la société Contrans Corp. est un émetteur assujéti dans la province de l'Ontario;
- les actions ont fait l'objet d'un entiercement en 1985;
- les actions sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto.

– **Corporation Pharmaceutique Nymox**

Dispense de prospectus concernant le placement de 100 000 unités composées chacune d'une action ordinaire et d'un demi bon de souscription au prix de 8,35 \$ l'unité.

Les titres sont placés à l'extérieur du Québec.

Numéro de projet Sédar : 75419

– **Electrohome Limited et Electrohome Broadcasting Inc.**

Dispense de prospectus et de l'inscription à titre de courtier concernant les placements suivants :

- le placement d'actions de catégorie AX, BX, AY et BY de Electrohome Limited auprès de ses actionnaires résidents au Québec;
- le placement d'actions de catégorie X et Y de Electrohome Broadcasting Inc. auprès des actionnaires résidents au Québec de Electrohome Limited;

et à la condition :

- que l'aliénation des actions de catégorie AX et AY de Electrohome Limited et des actions de catégorie X et Y de Electrohome Broadcasting Inc. soit effectuée à l'extérieur du Québec.

– **Exploration Nora Inc.**

Dispense de prospectus concernant le placement de 25 000 actions ordinaires en contrepartie partielle de l'acquisition d'une propriété minière, auprès de Dania Gold S.A.

Les titres sont placés à l'extérieur du Québec.

– **Exploration Nora Inc.**

Dispense de prospectus concernant le placement de 172 414 unités, chacune composée d'une action ordinaire et d'un demi bon de souscription au prix de 0,87 \$ l'unité.

Les titres sont placés à l'extérieur du Québec.

– **Fonds de placement immobilier H&R**

Dispense de l'obligation prévue à l'article 164 du Règlement, de déposer le supplément prévu à l'annexe IX.1, ainsi que de l'obligation prévue à l'article 58 du Règlement, de présenter dans son prospectus simplifié l'information indiquée dans la partie B de l'annexe IV, à la condition que Fonds de placement immobilier H&R satisfasse, lors du dépôt de son prospectus simplifié provisoire, à la 2^e exigence de l'article 164 du Règlement, au motif que la société est admissible au régime de prospectus simplifié selon les dispositions de l'Instruction générale canadienne n° C-47 et qu'elle entend s'en prévaloir.

– **Groupe Ciment St-Laurent Inc.**

Dispense de prospectus concernant les placements :

- de 28 010 122 actions de classe A comportant droit de vote de Groupe Ciment St-Laurent Inc. (« GrCSL ») auprès de détenteurs d'actions de classe A comportant droit de vote de Ciment St-Laurent Inc. (« CSL ») en échange de leurs actions;
- de 15 252 848 actions de classe B de « GrCSL » auprès des détenteurs d'action de classe B de « CSL » en échange de leurs actions;
- de 1 170 300 actions spéciales de « GrCSL » auprès des détenteurs d'actions spéciales de « CSL » en échange de leurs actions;
- de 280 070 actions privilégiées non votantes de premier rang à intérêts cumulatifs de 7 % de « GrCSL » auprès des détenteurs d'actions privilégiées non votantes de premier rang à intérêts cumulatifs de 7 % de « CSL » en échange de leurs actions.

Les titres sont placés auprès des actionnaires de Ciment St-Laurent Inc. en échange de leurs actions dans le cadre d'une opération de regroupement des sociétés.

Numéro de projet Sédar : 74328

– **Ivaco Inc.**

Dispense de prospectus concernant le placement d'actions privilégiées de second rang, série 5.

Les titres sont placés auprès de ses actionnaires sous forme de distribution de dividendes en actions, conformément aux informations déposées auprès de la Commission.

– **Loews Cineplex Entertainment Corporation**

Dispense de prospectus concernant le placement d'actions ordinaires et d'actions catégorie B.

Les titres sont placés auprès des actionnaires de Corporation Cineplex Odéon en échange de leurs actions dans le cadre d'une opération de regroupement des sociétés.

– **Mines Abcourt inc.**

Dispense de prospectus et de l'inscription à titre de courtier concernant le placement de 240 000 actions catégorie B au prix de 0,25 \$ l'action auprès du Groupe Industriel Probo inc. conformément aux informations déposées auprès de la Commission et à la condition suivante :

l'aliénation de ces titres ne peut avoir lieu sans un prospectus ou une dispense de prospectus avant l'expiration d'un délai de douze mois de leur souscription, sauf entre les souscripteurs et des personnes avec qui ils ont des liens, à la condition en ce dernier cas, que la Commission en soit avisée cinq jours avant l'opération. Après le délai de douze mois, l'aliénation peut avoir lieu sans un prospectus pourvu que l'émetteur ait qualité d'émetteur assujetti. De plus, si le vendeur est un initié, l'émetteur assujetti doit avoir satisfait à ses obligations d'information qui en découlent pendant les douze mois précédant l'aliénation.

Les conditions du placement sont présentées dans la notice d'offre du 18 décembre 1997.

– **Pegaz Energie Inc.**

Dispense de prospectus concernant le placement de 1 785 715 unités au prix de 0,28 \$ l'unité, chaque unité étant constituée d'une action catégorie A et d'un bon de souscription donnant droit de souscrire à une action catégorie A au prix de 0,28 \$ l'action avant le 1^{er} février 2003.

Les titres sont placés à l'extérieur du Québec.

Numéro de projet Sédar : 73350

– **Ressources Cristobal Inc.**

Dispense de prospectus et de l'inscription à titre de courtier concernant le placement de 260 000 actions ordinaires de la société en contrepartie partielle de terrains miniers auprès de Pierre Morissette et Terry O'Connor conformément aux conventions d'option datées du 6 novembre 1997.

L'aliénation de ces titres ne peut avoir lieu sans un prospectus ou une dispense de prospectus avant l'expiration d'un délai de douze mois de leur souscription, sauf entre les souscripteurs et des personnes avec qui ils ont des liens, à la condition en ce dernier cas, que la Commission en soit avisée cinq jours avant l'opération. Après le délai de douze mois, l'aliénation peut avoir lieu sans un prospectus pourvu que l'émetteur ait qualité d'émetteur assujetti. De plus, si le vendeur est un initié, l'émetteur assujetti doit avoir satisfait à ses obligations d'information qui en découlent pendant les douze mois précédant l'aliénation.

– **Ressources Cristobal Inc.**

Dispense de prospectus concernant le placement de 330 unités composées chacune de 3 600 actions ordinaires dites accréditatives, 400 actions ordinaires, 4 000 bons de souscription accréditifs au prix de 1 000 \$ l'unité auprès d'au plus 50 souscripteurs aux conditions prévues dans la notice d'offre du 16 mars 1998.

– **Ressources Cristobal Inc.**

Dispense de prospectus et de l'inscription à titre de courtier concernant le placement de 350 000 actions ordinaires de la société en contrepartie de dettes d'un montant total de 70 000 \$ auprès de Gestion Finacor Inc. et 3136787 Canada Inc.

L'aliénation de ces titres ne peut avoir lieu sans un prospectus ou une dispense de prospectus

avant l'expiration d'un délai de douze mois de leur souscription, sauf entre les souscripteurs et des personnes avec qui ils ont des liens, à la condition en ce dernier cas, que la Commission en soit avisée cinq jours avant l'opération. Après le délai de douze mois, l'aliénation peut avoir lieu sans un prospectus pourvu que l'émetteur ait qualité d'émetteur assujéti. De plus, si le vendeur est un initié, l'émetteur assujéti doit avoir satisfait à ses obligations d'information qui en découlent pendant les douze mois précédant l'aliénation.

– **Ressources Korinor Inc.**

Dispense de prospectus et de l'inscription à titre de courtier concernant le placement de 500 000 actions ordinaires en contrepartie partielle de terrains miniers auprès de Roch Harvey et de M.J.L. Exploration Inc., conformément aux conventions des 31 octobre et 23 décembre 1997.

L'aliénation de ces titres ne peut avoir lieu sans un prospectus ou une dispense de prospectus avant l'expiration d'un délai de douze mois de leur souscription, sauf entre les souscripteurs et des personnes avec qui ils ont des liens, à la condition en ce dernier cas, que la Commission en soit avisée cinq jours avant l'opération. Après le délai de douze mois, l'aliénation peut avoir lieu sans un prospectus pourvu que l'émetteur ait qualité d'émetteur assujéti. De plus, si le vendeur est un initié, l'émetteur assujéti doit avoir satisfait à ses obligations d'information qui en découlent pendant les douze mois précédant l'aliénation.

– **Ressources Korinor Inc.**

Dispense de prospectus et de l'inscription à titre de courtier concernant le placement d'un nombre additionnel d'options de souscription de 1 337 725 actions ordinaires pour un total de 1 881 262, conformément à la notice d'offre déposée auprès de la Commission.

6.3 Avis de placement

– **Barr Laboratories, Inc.**

Placement de 10 000 actions ordinaires, au prix de 35,50 \$ US l'action.

Souscripteur :

Montrusco & Associés Inc., en tant que fiduciaire

Date du placement : Le 16 mars 1998

– **CFM Technologies, Inc.**

Placement de 4 000 actions ordinaires, au prix de 30 \$ US l'action.

Souscripteur :

Compagnie Trust Royal

Date du placement : Le 12 février 1997

– **CQI-BIOMED International Inc.**

Placement de 300 000 actions ordinaires, au prix de 1,50 \$ l'action.

Souscripteur :

Pierre Masson & Associés Inc.

Date du placement : Le 19 mars 1998

– **Gestion de portefeuilles Banque Royale Inc.**

Placement de :

NOM	PARTS	\$ (la part)
RBIM Mortgage Fund	10 247,6188	105,6364
RBIM Bond Fund	20 812,7071	110,9015
RBIM Canadian Equity Fund	18 177,0910	39,0934
RBIM Dividend Fund	18 543,0005	18,7077
RBIM Global Bond Fund	2 167,1878	97,5426
RBIM EAFE Fund	12 084,3304	30,1979
RBIM American Equity Trust	41 200,0516	46,8983 US

Souscripteur :

Compagnie Trust Royal

Date du placement : Le 4 mars 1998

– **Groupe Covitec Inc.**

Placement de 3 204 761 bons de souscription spéciaux, chacun donnant droit à une action ordinaire, au prix de 0,75 \$ le bon spécial.

Souscripteurs :

Capital d'Amérique CDPQ inc.

Canagex inc.

Association de bienfaisance et de retraite

des policiers de la Communauté urbaine de Montréal

Date du placement : Le 18 mars 1998

– **Groupe Saputo Inc.**

Placement de 96 760 actions ordinaires, en contrepartie partielle de l'acquisition de 66 2/3 % des actions de Froma-Dar Inc., au prix de 26,25 \$ l'action.

Souscripteurs :

Alain Veillette
Michel Veillette
Robert Veillette
Claude Hamel

Date du placement : Le 30 janvier 1998

– **Héron Exploration Inc.**

Placement d'un emprunt de 1 650 000 \$ US en débetures convertibles, 10 % l'an, échéant le 23 février 2003.

Souscripteur :

Banque Édouard Constant S.A.

Date du placement : Le 23 février 1998

– **HRS Holdings Limited**

Placement d'actions privilégiées rachetables pour une valeur de 342 000 \$ CA et 350 000 \$ US

Souscripteurs :

Le placement s'effectue auprès de trois souscripteurs.

Date du placement : Le 27 février 1998

– **J. Henry Schroder & Co. Limited**

Placement de 6 500 bons de souscription, sur un panier d'actions type ordinaire de cinq sociétés françaises, au prix de 208 FF le bon.

Souscripteur :

Les Conseillers Financiers du Saint-Laurent, en tant que gestionnaire

Date du placement : Le 26 février 1998

6.4 Refus

6.5 Divers

– **Alimentation Couche-Tard Inc.**

Permission d'omettre au prospectus.

Permet l'omission des états financiers prévus aux articles 45 et 46 du Règlement aux prospectus provisoire et définitif à la condition que les prospectus présentent des états financiers non vérifiés de l'émetteur pour la période de neuf mois terminée le 1^{er} février 1998 qui donnent effet à la transaction d'acquisition.

– **Compagnie de la Baie d'Hudson**

Permission d'omettre les états financiers prévus aux articles 45 et 46 du Règlement aux prospectus provisoire et définitif de l'émetteur.

– **Hi-Alta Capital Inc.**

Dispense Scott Tannas, David Jenkins, James Walker et Ken Hughes des obligations prévues à l'Instruction générale n° Q-8 en ce qui a trait au dépôt entre les mains d'un tiers des actions qu'ils détiennent dans Hi-Alta Capital Inc. aux motifs suivants :

- la société Hi-Alta Capital Inc. est un émetteur assujéti dans la province de l'Alberta;
- les actions ont fait l'objet d'un entiercement en 1996;
- les actions sont inscrites à la cote de la Bourse de l'Alberta.

– **Norampac Inc.**

Permission d'omettre au prospectus provisoire qu'elle entend déposer incessamment et au prospectus définitif des états financiers vérifiés des deux plus anciens exercices du Groupe des cartons-caisses de Cascades Inc., incluant la division Ontario Corrugating et de la division des emballages de Domtar Inc.

– **Primetower Properties Trust**

Permission d'omettre au prospectus provisoire qu'elle entend déposer incessamment et au prospectus définitif :

- des bilans et des états des bénéfices non répartis et de l'évolution de la situation financière requis en vertu de l'article 39 du

Règlement pour les propriétés immobilières dans lesquelles Great West Life Assurance Company (« GWL »), London Life Insurance Company (« LL ») et le Canadian Real Estate Investment Fund N° 1 (« CREIF ») ont une participation;

- des états des résultats des deux plus anciens exercices prévus à l'article 39 du Règlement pour les propriétés immobilières dans lesquelles GWL, LL et le CREIF ont une participation;
- du bilan et des états des bénéfices non répartis et de l'évolution de la situation financière requis en vertu de l'article 45 du Règlement pour les participations dans des propriétés immobilières acquises de parties non liés à GWL;
- de l'état de l'évolution de la situation financière pro forma requis en vertu de l'article 46 du Règlement.

– **TLC The Laser Center Inc.**

Dispense des dispositions prévues à l'article 4B de l'Instruction générale n° Q-3 afin de lui permettre d'accorder aux preneurs fermes une option, portant sur 15 % des titres faisant l'objet du placement afin de lui permettre de couvrir sa position dans le cas d'une attribution excédentaire.

– **Transat A.T. Inc.**

Prorogation jusqu'au 27 mars 1998 de délai prévu pour l'envoi aux porteurs de titres inscrits, du rapport annuel pour l'exercice terminé le 31 octobre 1997.

6.6 Dépôt de suppléments

– **Transcanada Pipelines Limited**

Réception du supplément de fixation du prix numéro 4 du 5 février 1998 au prospectus simplifié définitif de Transcanada Pipelines Limited du 16 avril 1997, visant le placement de débentures - billets à moyen terme.

Numéro de projet Sédar : 7884

7. OFFRES PUBLIQUES

7.1 Avis

– **TLC The Laser Center Inc.
(Beaconeye Inc.)**

Dépôt de documents du 18 mars 1998 en vertu de l'article 121 de la Loi concernant l'offre publique d'échange de TLC The Laser Center Inc. sur toutes les actions ordinaires en circulation de Beaconeye Inc. à raison d'une valeur de 1,50 \$ par action de Beaconeye Inc. payable en action de TLC The Laser Center Inc.

L'offre expire le 9 avril 1998 à moins qu'elle ne soit prolongée.

7.2 Dispenses

7.3 Refus

8. COURTIERS, CONSEILLERS EN VALEURS ET LEURS REPRÉSENTANTS

8.1 Inscriptions des courtiers et des conseillers en valeurs

8.2 Inscriptions

Inscription à titre de représentant des personnes suivantes pour le compte de Fonds d'investissement Royal inc. :

- Desforbes, Mario
- Laforest, Luc
- Laliberté, Linda Mary Patricia
- Legault, Louise
- Racine, Hélène
- Wassef, Suzanne
- Williams, Gail

Inscription à titre de représentant des personnes suivantes pour le compte de Placements Banque Nationale inc. :

- Beaulieu, Lise
- Brault, Jacques
- Coutu, Geneviève
- Guindon, Jacques
- Laniel, Éric
- Lortie, Marie-Josée
- Maillé, Suzanne
- Marcoux, Guylaine
- Pagé, Lise
- Perreault, Nathalie

Inscription à titre de représentant des personnes suivantes pour le compte de Placements La Laurentienne (Services Financiers) Inc. :

- Bergeron, Marie-Claire M.
- Boucher, Pierre
- Bujold, Suzan
- Cayouette, Émile
- Farmer, Jocelyn
- Fournier, Diane
- Lafond, Eric
- Lebeuf, Denis
- Lefebvre, Michel
- Mathieu, André
- Paulin, Louis Henri

Inscription à titre de représentant des personnes suivantes pour le compte de Les Services d'Investissement Fiducie Desjardins Inc. :

- Audet, Sylvain
- Awaad, Christine
- Bélanger, Christine
- Béliveau, Isabelle
- Bellavance, Michèle
- Bellerose, Martine
- Bergeron, Hélène
- Bérubé, Nathalie
- Blanchette, Monique
- Bolduc, Lyne
- Borduas, Isabelle
- Boudreault, Gina
- Bourassa, Chantal
- Boutin, Guylaine
- Brouillette, Louise
- Brouillette, Martine
- Brousseau, Danie
- Carrier, Daniel
- Charest, France
- Cloutier, Carol
- Cormier, Louise
- Côté, Aline
- Desbiens, Pierre-Luc
- Deshaies, Josée
- Dion, Céline
- Ditcham, Jacqueline
- Duchesne, Stéphane
- Dulong, Claire
- Faille, Carole
- Farrell, Marie-Claude
- Fortin, Johanne
- Fourcaudot, Bibiane
- Fredette, Violette
- Garant, Josée
- Gauthier, Francine
- Gauthier, Sonia
- Grondin, Sylvie
- Guimont, Marie-Josée
- Jardon, Myriam
- Jutras, Chantal
- Lacombe, Robert
- Langlade, Mireille
- Langlois, Sylvie
- Lapointe Bazinet, Gisèle
- Laroche, Cécile
- Leclair, Ginette F.
- Lepage, Karine
- Lepage, Linda
- Lessard, Lise
- Léveillé, Gisèle
- Lévesque, Paule
- Lévesque, Pierrette
- Lévesque, Sylvie
- Levreault, Diane
- L'Heureux, Brigitte
- Lippé, Linda

- **Maugueret, Didier**
- **Mc Millan, Johanne**
- **Mercier, Marlène**
- **Morin, Sylviane**
- **Moroney, Nathalie**
- **Ouellet, Suzanne**
- **Paquet, Diane**
- **Pineau, Diane**
- **Poulin, Marco**
- **Poulin, Sylvie**
- **Quirion, Manon**
- **Ross, Louise**
- **Savoie, Martin**
- **Ste-Marie, Céline**
- **St-Pierre, Nathalie**
- **Tétrault, Claudine**
- **Thibault, André-Jean**
- **Trottier, Michel**
- **Turgeon, Benoît**
- **Varenes, Céline**
- **Violon, Joëlle**

Inscription à titre de représentant des personnes suivantes pour le compte de Société de Gestion de Placements Banque de Montréal Limitée :

- **Borsi, Elda**
- **Boudrias, Line**
- **Chanta, Kok-Hau**
- **Circé, Mélanie**
- **Côté, Louise**
- **Davoudi, Fatemeh**
- **Dubé Marcotte, Deanna**
- **Dussault, Patrick**
- **Goulet, Marie-Claude**
- **Létourneau, Arianne**
- **Martel, François**
- **Otis, Lise**
- **Papillon, Robert**
- **Perez, Mari-Luz**
- **Provost, Daniel**
- **Rocchi, Maria**
- **Tellier, Alexandre**
- **Therrien, Benoît**
- **Veilleux, Danka**

Inscription à titre de représentant des personnes suivantes :

- **Amorosa, Antonietta**
Gestion de Placements TD Inc.
- **Asselin, Aline**
Lévesque Beaubien Geoffrion Inc.
- **Aubertin, Jean**
Fonds de Placement SFBN Inc.
- **Baybourtian, Anna**
Gestion de Placement TD Inc.

- **Belcourt, Annie**
Gestion Universitas Inc.
- **Bissonnette, Sylvain**
Fonds de Placement SFBN Inc.
- **Bogart, Robert James**
Investissements Fidelity Canada
- **Brunelle, Éric**
Lévesque Beaubien Geoffrion Inc.
- **Campeau, France Vivianne**
Lévesque Beaubien Geoffrion Inc.
- **Casavant, Geneviève**
RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.
- **Cormier, Nathalie**
Capital Midland Walwyn Inc.
- **Corriveau, Réal**
Placements PFSL du Canada Ltée (Les)
- **Côté, Lise**
Capital Midland Walwyn Inc.
- **Couturier, Lucille Lina**
Placements Scotia Inc.
- **D'Angelo, Giuseppe**
Gestion de Placements TD Inc.
- **de Laat, Clément**
Gestion de Fonds London Limitée
- **Denis, Simon**
Sogefonds M.F.Q. Inc.
- **Dolan, Yvan**
Corporation Financière Canadienne Américaine (Canada) Ltée (La)
- **Doré, Nicole**
Investissements Courvie Inc.
- **Drolet, Guy**
Nesbitt Burns Ltée
- **Cossette Dubé, Michelle**
Fonds de Placement SFBN Inc.
- **Fortin, Lise**
Fonds de Placement SFBN Inc.
- **Gagnon, Denis**
Services Investors Limitée (Les)
- **Gauthier, Diane**
Fonds de Placement SFBN Inc.
- **Gauthier, Eric**
Mutuelle Investco Inc.
- **Girard, Gaétan**
Investissements B.B.A. Inc.

- **Hébert Chagnon, Marcelle**
Placements Scotia Inc.
- **Jeannotte, Marc**
Placements PFSL du Canada Ltée (Les)
- **Kock, Nathalie**
Services Investors Limitée (Les)
- **Kozma, Kornelia**
Corporation Financière Canadienne
Américaine (Canada) Ltée (La)
- **Lachapelle, Paul**
Gestion de Placements TD Inc.
- **Landry, Julienne**
Sogefonds M.F.Q. Inc.
- **Lefebvre, Serge**
CIBC Wood Gundy Valeurs Mobilières
Inc.
- **Legault, Luc**
ScotiaMcLeod Inc.
- **Lepage, Raymond**
Conseillers en Placements T.E.
- **Madore, Lisette**
Gestion de Placements TD Inc.
- **Marino, Maria**
RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.
- **Martineau, Pierre**
Mutuelle Investco Inc.
- **Massicotte-Côté, Pauline**
ScotiaMcLeod Inc.
- **Mondou, Stéphane**
Groupe Option Retraite Inc. (Le)
- **Narducci, Patricia**
Natusco Investment Funds Limited
- **Parent, Josée Estelle**
Lévesque Beaubien Geoffrion Inc.
- **Pelletier, André**
Groupe Option Retraite Inc. (Le)
- **Péloquin, Michel**
ScotiaMcLeod Inc.
- **Perreault, Line**
Services Investors Limitée (Les)
- **Pham, Huu-Nghia**
Corporation financière Canadienne
Américaine (Canada) Ltée (La)
- **Poulin, Stéphane**
Lévesque Beaubien Geoffrion Inc.
- **Racette, André C.**
Services en Placements Peak Inc.
- **Racine, Lucie**
Valeurs Mobilières Desjardins Inc.
- **Rosettani, Stephen Russell**
Valeurs Mobilières TD Inc.
- **Smrk, Robert John**
Groupe de Gestion de Placement CT
Inc
- **Tardif, Pierre**
Investissements B.B.A. Inc.
- **Ventura, Vincent**
Nesbitt Burns Ltée
- **Vézina, France**
Lévesque Beaubien Geoffrion Inc.
- **Wilson, Joseph Anthony**
CIBC Wood Gundy Valeurs Mobilières
Inc.

8.3 Inscriptions conditionnelles

8.4 Agréments

Agrément à titre de dirigeant responsable de l'établissement principal au Québec de la personne suivante :

- **Tassé, Jean-Louis**
Tassé & Associés, Limitée

Agrément à titre de dirigeant des personnes suivantes :

- **Anthony, George Frederick Kym**
Valeurs Mobilières TD Inc.
- **Beauregard, François**
Capital Midland Walwyn Inc.
- **Dlugosh, George Bohdan**
RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.
- **Edwards, George Andrew**
Loewen, Ondaatje, McCutcheon Limitée
- **Johnston, Pamela Michele**
Valeurs Mobilières TD Inc.
- **Ketchen, Janet Margaret**
RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.
- **MacDonald, Ian Alexander**
RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.
- **Taylor, Daniel Francis**
RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.
- **Tomic, Doce Tomislav Petar**
RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.

- **Walker, Stephen Tasker**
RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.

8.5 Reprises d'activités

Reprise d'activités à titre de représentant des personnes suivantes pour le compte de Les Services d'Investissement Fiducie Desjardins Inc. :

- **Bazinet, Céline**
- **Duval, Claire**
- **Lapointe, Linda**
- **Mailloux, Pierrette**
- **Paré, Claude**
- **Perreault, Michel**
- **Turcotte, Pierre**

Reprise d'activités à titre de représentant des personnes suivantes :

- **Abou-Aksa, Toni**
Groupe de gestion de Placement CT Inc.
- **Beausoleil, Pierre**
CTI Capital Inc.
- **Bernier, Claude**
Mutuelle Investco Inc.
- **Bernier, Marie G.**
Placements CIBC Inc.
- **Bérubé, Luc**
Investissements B.B.A. Inc.
- **Boisvert, Francine**
Placements Banque Nationale inc.
- **Bradley, Peter**
Groupe de Planification Financière DPM Inc.
- **Bussière, Mary Ann Margaret**
Capital Midland Walwyn Inc.
- **Castonguay, Henri**
Investissements B.B.A. Inc.
- **Charron, Louis-Marie**
BLC Valeurs Mobilières Inc.
- **Charuest, René Robert**
Groupe Option Retraite Inc. (Le)
- **Coulombe, Renée**
Fonds d'investissement Royal inc.
- **De Foy, André**
Service de Placements Banque Laurentienne Inc.
- **Doré, André**
Investissements Courvie Inc.

- **Eimery-Loyer, Chantal**
Gestion de Capital Triglobal Inc.
- **Gauthier, Hélène**
Fonds d'investissement Royal inc.
- **Gauthier, Nancy**
Investissements Courvie Inc.
- **Genest, Pierre**
Investissements B.B.A. Inc.
- **Girard, Jean-Denis**
Fonds d'investissement Royal inc.
- **Jolicoeur, Louis**
Courtage Placements Sunetco Inc.
- **Langlois, Patricia Florence Marie**
Placements Banque Nationale inc.
- **Larochelle, Jean**
Investissements Courvie Inc.
- **Lefebvre, Martin**
Fonds d'investissement Royal inc.
- **Legault, François**
Valeurs Mobilières Desjardins Inc.
- **Létourneau, Michel**
Fonds de Placement SFBN Inc.
- **Madelein, Éric**
Groupe de Fonds Guardian Ltée (Le)
- **Manseau, Linda**
Planifications Plus Marcel Vachon Inc. (Les)
- **Martel, Charles**
Investissements B.B.A. Inc.
- **Menahem, Raphael**
Kronish, De Grosbois Inc.
- **Nadeau, Michel**
Industrielle-Alliance, Courtier en Épargne Collective Inc. (L')
- **Piette, Caroline**
Valeurs Mobilières Desjardins Inc.
- **Proulx, René F.**
Corporation Financière Fortune (La)
- **Robidas, Jean**
Valeurs Mobilières Desjardins Inc.
- **Robitaille, Daniel**
Capital Midland Walwyn Inc.
- **Sarkissian, Sarkis**
Gestion de Fonds Norshield Ltée
- **Scandar, Yolande**
Placements Scotia Inc.

- **Shinder, Nicholas**
Investissements Courvie Inc.
- **Sirois, Rose**
Consultants en Bourses d'Amérique du Nord Ltée
- **Stevenson, Donald Philip**
Société de Gestion Privée Gordon Inc.
- **St-Pierre, Normand**
Capital Newcrest Inc.
- **Tassy, Sherry Lee**
Capital Midland Walwyn Inc.
- **Tremblay, Edmond**
Service de Placements Banque Laurentienne Inc.
- **Vincent, Daniel**
Valeurs Mobilières Desjardins Inc.
- **Youwakim, Charbel**
Services Investors Limitée (Les)
- **Chevalier, Raymond Jr.**
HSBC James Capel Canada Inc.
- **Ciancio, Maria Luisa**
Services d'Investissement Fiducie Desjardins Inc. (Les)
- **Cohen, Anthony Jay**
Services en Placements Peak Inc.
- **Copeland, Debbie**
RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.
- **Cousin, Allan F.**
Services Investors Limitée (Les)
- **Couture Éric**
Capital Midland Walwyn Inc.
- **Crevier, Nicole**
Placements PFSL du Canada Ltée (Les)
- **Czop, John**
Capital Midland Walwyn Inc.
- **de Grosbois, Jean**
Valeurs Mobilières Desjardins Inc.
- **Demetriou, Andrea**
Nesbitt Burns Ltée
- **Di Trapani, Nina**
Fonds d'investissement Royal inc.
- **Girard, Guy**
CIBC Wood Gundy Valeurs Mobilières Inc.
- **Girard, Philippe**
Placements T.A.L. Ltée (Les)
- **Gold, Jennifer R.**
Capital Midland Walwyn Inc.
- **Hickey, Timothy Charles**
Valeurs Mobilières TD Inc.
- **Holt, Timothy Chase**
Société en Commandite partenaires en Placement Brandes
- **Laberge, Lise**
Service de Placements Banque Laurentienne Inc.
- **Lachance, Éric**
Services Financières Altamira Ltée
- **Lalonde, Mark Andrew**
Valeurs Mobilières TD Inc.
- **Lange, Richard**
Valeurs Mobilières Internat D & B Inc
- **Leduc, Johanne**
Service de Placements Banque Laurentienne Inc.

8.6 Interruptions d'activités

Interruption d'activités à titre de représentant des personnes suivantes, vu la cessation de cette activité :

- **Amar, Gad**
RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.
- **Axais, Nectar**
Tassé & Associés, Limitée
- **Bastille, Gilles**
Gestion Universitas Inc.
- **Bergeron, Marcel**
Valeurs Mobilières Desjardins Inc.
- **Bernier, Mario**
Planifications Plus Marcel Vachon Inc. (Les)
- **Blanchard, Laurent-David**
Valeurs Mobilières Desjardins Inc.
- **Boulet, Michelle**
Lévesque Beaubien Geoffrion Inc.
- **Breton, Jean**
Capital Midland Walwyn Inc.
- **Champagne, Guy**
Service de Placements Banque Laurentienne Inc.
- **Charron, Louis-Marie**
Capital Midland Walwyn Inc.

- **Legault, François**
Tassé & Associés, Limitée
- **Lesage, Michel**
Valeurs Mobilières D & B Inc.
- **McCartney, Daniel James Michael**
Valeurs Mobilières TD Inc.
- **McKay, Heather**
RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.
- **Mérabet, Rahim**
Capital Midland Walwyn Inc.
- **Neault, Michel**
Courtage F.M.D. Inc.
- **Paquet, Stéphane**
Lévesque Beaubien Geoffrion Inc.
- **Potter, David Leonard**
Valeurs Mobilières TD Inc.
- **Riendeau, Gilles**
Planifications Plus Marcel Vachon Inc.
(Les)
- **Robidas, Jean**
Tassé & Associés, Limitée
- **Samuel, Philip Emanuel**
ScotiaMcLeod Inc.
- **Séguin, Louis-Philippe**
Valeurs Mobilières Internat D & B Inc.
- **St-Denis, Sylvie**
Capital Midland Walwyn Inc.
- **Tassy, Sherry Lee**
RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.
- **Tremblay, Marcel**
Nesbitt Burns Ltée
- **Trudel, Jacqueline**
Services d'Investissement Fiducie
Desjardins Inc. (Les)
- **Trudel, Simon**
Services Financières Altamira Inc.
- **Trudell, Bryan Ronald**
Valeurs Mobilières TD Inc.
- **Vincent, Daniel**
RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.
- **Vyshynski, Catherine**
Capital Midland Walwyn Inc.
- **Whissell, Catherine**
Services Financières Altamira Inc.

8.7 Radiations

Radiation de l'inscription à titre de représentant des personnes suivantes pour le compte de Les Services d'Investissement Fiducie Desjardins Inc., vu la cessation de cette activité :

- **Arsenault, Armand**
- **Belzile, Sylvie**
- **Boulanger, Laurent**
- **Chabot, Sylvie**
- **Chalmers, Edna**
- **Gasse, Carole D.**
- **Mathieu, Hélène**
- **Rancourt, Émilien**
- **Robert, Sylvie**
- **Simard, Gilles**

Radiation de l'inscription à titre de représentant des personnes suivantes, vu la cessation de cette activité :

- **Bentley, Judith Anne**
Gestion de Placements TD Inc.
- **Ficara, Maria**
Fonds d'investissement Royal inc.
- **Han, Thi Thu Diem**
Fonds de Placement SFBN Inc.
- **Mercier, Michel**
Gestion Universitas Inc.
- **Murata, Ted**
Groupe de Gestion de Placement CT
Inc.
- **Pelletier, Johanne**
Service de Placements Banque
Laurentienne Inc.
- **Richter, Mélanie Lynn**
Gestion de Placements TD Inc.
- **Robillard, Daniel**
Services d'Investissement Banque de
Montréal Limitée
- **Salvas, Raymonde**
Fonds d'investissement Royal inc.
- **Savard, François Pierre**
Service de Placements Banque
Laurentienne Inc.
- **Sirois, Marlène**
Gestion Universitas Inc.
- **Théoret, Daniel**
Négociateur autonome
- **Yergeau, Gabriel**
Négociateur autonome

- **Wachman, Jeffery**
Kronish, De Grosbois Inc.

8.8 Cessations de fonctions

Cessation de fonctions à titre de dirigeant responsable de l'activité au Québec de la personne suivante :

- **Tassé, Héloïse**
Tassé & Associés, Limitée

Cessation de fonctions à titre de dirigeant des personnes suivantes pour le compte de Nesbitt Burns Ltée :

- **Demetriou, Andreas**
- **Flaherty, Michael Terance**
- **Jung, David Jack**
- **Keuroghlian, Sarkis**
- **Madill, Robert John**
- **Piche, Carmen M.**
- **Pisano, Louis Eugene**
- **Ranson, Sharon**
- **Ross, Yvonne Annette**
- **Sheaves, Suzanne Evangeline**
- **Weichler, Peter**

Cessation de fonctions à titre de dirigeant des personnes suivantes :

- **Altmann, Steven**
RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.
- **Armstrong, Kenneth Robert**
Capital Midland Walwyn Inc.
- **Beatty, J. Trent**
RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.
- **Clot, Alain**
FIMAT Produits Dérivés Canada Inc.
- **de Grosbois, Jean**
Valeurs mobilières Desjardins Inc.
- **Eisen, Howard Steven**
Valeurs Mobilières Marleau, Lemire Inc.
- **Girard, Guy**
CIBC Wood Gundy Valeurs Mobilières Inc.
- **Girard, Philippe**
Placements T.A.L. Ltée (Les)
- **Hennig, Richard Frank**
Capital Midland Walwyn Inc.
- **Holt, Timothy Chase**
Société en Commandite Partenaires en Placement Brandes

- **Ilkiw, John Henry**
Frank Russell Canada Limitée
- **Khaki, Mohamed Shamshudin**
Frank Russell Canada Limitée
- **McQuillan, Patricia Anne**
Valeurs Mobilières TD Inc.
- **Miller, Michael Anthony**
RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.
- **Mills, Gregory James**
ScotiaMcLeod Inc.
- **Naimer, Gordon Erwin**
Services d'Investissements Banque Hongkong Inc.
- **Rempel, Richard**
Capital Midland Walwyn Inc.
- **Ross, Robin Alan**
Capital Midland Walwyn Inc.
- **Samuel, Philip Emanuel**
ScotiaMcLeod Inc.
- **Séguin, Louis-Philippe**
Valeurs Mobilières Internat D & B Inc.
- **Terzulli, Patricia**
ScotiaMcLeod Inc.
- **Woods, Kenneth**
Gestion Financière Talvest Inc.

8.9 Dispenses

8.10 Exercice d'une autre activité

Les personnes suivantes sont autorisées par le courtier à exercer l'activité de planification financière :

- **Filteau, Édith**
Services d'Investissement Fiducie Desjardins Inc. (Les)
- **Gagné, Gilles**
Placements La Laurentienne (Services Financiers) Inc.
- **Hénault, Jacinthe**
Services d'Investissement Fiducie Desjardins Inc. (Les)
- **Tremblay, Martine**
Services d'Investissement Fiducie Desjardins Inc. (Les)

8.11 Refus

8.12 Divers

9. INFORMATION SUR VALEURS EN CIRCULATION

9.1 Actions déposées entre les mains d'un tiers

– **BeaconEye Inc.**

Consentement au retour à la libre disposition au prorata de 2 380 555 actions ordinaires dans le cadre de l'offre publique d'achat de TLC The Laser Center Inc. datée du 18 mars 1998.

– **Ressources Mafricor Inc. (Autrefois Fedpen Ltée)**

Consentement à la cession de 413 805 actions ordinaires.

par :

Cambior Inc.

en faveur de :

Pierre J. Boudreault & Associés Inc.

9.2 Dispenses

9.3 Refus

9.4 Révocations de l'état d'émetteur assujetti

– **CompAS Electronics Inc.**

Révocation de l'état d'émetteur assujetti.

**ANNEXES -
AUTRES INFORMATIONS**

A. Dépôt de documents d'information

B. Déclarations d'initiés

C. Liste des sociétés dont les titres acquis sur le marché secondaire sont admissibles pour fins de couverture seulement dans le cadre du régime d'épargne-actions du Québec

pour la période du
4 avril 1998 au 11 avril 1998

Note : La présente liste est valide du 4 avril 1998 au 11 avril 1998

Dénomination	Mode de placement	Date du placement	Titres	Taux de déduction %	Date maximale d'admissibilité
ABL Canada Inc.	Prospectus	1995-12-15	Act. ord..	100	1998-12-31
Alimentation Couche-Tard Inc.	Prospectus	1998-03-30	Act. subalt. « B »	100	2001-12-31
A.L. Van Houtte Ltée	Notice d'offre	1995-11-10	Act. subalt.	100	1998-12-31
Autostock Inc.	Notice d'offre	1995-11-27	Act. ord.	100	1998-12-31
Axcan Pharma Inc.	Prospectus	1995-12-15	Act. ord.	100	1998-12-31
Behaviour Communications Inc.	Prospectus	1997-12-18	Act. subalt. « B »	100	2000-12-31
Bestar Inc.	Notice d'offre	1995-03-20	Act. ord.	100	1998-12-31
Boutiques San Francisco Inc. (Les)	Dispense	1995-12-08	Act. subalt. « B »	100	1998-12-31
Compagnie Circo Craft Inc.	Notice d'offre	1995-05-31	Act. ord.	100	1998-12-31
Coreco Inc.	Prospectus	1996-05-24	Act. ord.	100	1999-12-31
Corporation Haemacure	Prospectus	1996-06-13	Act. ord.	100	1999-12-31
Entreprises Microtec Inc. (Les)	Prospectus	1996-12-12	Act. subalt.	100	1999-12-31
Good Fellow Inc.	Notice d'offre	1997-01-01	Act. ord.	100	2000-12-31
Groupe Coscient Inc. (Le)	Prospectus	1996-12-05	Act. subalt. cat. B	100	1999-12-05
Groupe Film Telescene Inc. (Le)	Prospectus	1997-06-20	Act. subalt. cat. B	100	2000-12-31
Groupe LG Technologies Inc.	Prospectus	1996-06-04	Act. ord.	100	1999-12-31
Héroux Inc.	Notice d'offre	1995-12-11	Act. ord.	100	1998-12-31
Industries Lassonde Inc.	Notice d'offre	1995-03-24	Act. subalt. « A »	100	1998-12-31
Industries Spectra Premium Inc. (Les)	Prospectus	1997-12-01	Act. subalt.	100	2000-12-31
Investissements Maxima Inc.	Prospectus	1995-12-28	Act. ord.	100	1998-12-31
IPL Inc.	Prospectus	1997-04-09	Act. ord.	100	2000-12-31
Labopharm Inc.	Prospectus	1996-06-13	Act. ord.	100	1999-12-31
Laboratoires Aeterna Inc. (Les)	Prospectus	1995-12-04	Act. subalt.	100	1998-12-31
Logistec Corporation	Dispense	1996-07-23	Act. subalt.	100	1999-12-31
Maax Inc.	Dispense	1995-06-27	Act. ord.	100	1998-12-31
Memotec Communication Inc.	Notice d'offre	1996-08-15	Act. ord.	100	1999-12-31
Micro Tempus Inc.	Notice d'offre	1996-10-02	Act. ord.	100	1999-12-31
Mines McWatters Inc.	Prospectus	1997-08-28	Act. ord.	100	2000-12-31
Mines Richmond Inc.	Notice d'offre	1995-07-10	Act. ord.	100	1998-12-31
Mitec Télécom Inc.	Prospectus	1996-06-27	Act. ord.	100	1999-12-31
Phoenix internationale Sciences de la vie Inc.	Prospectus	1996-05-06	Act. ord.	100	1999-12-31
Ressources MSV Inc.	Dispense	1995-12-06	Act. ord.	100	1998-12-31
Ressources Orléans Inc.	Dispense	1998-01-05	Act. ord.	100	2001-12-31
Rocktest Ltée	Dispense	1996-12-09	Act. ord.	100	1999-12-31
Royal Aviation Inc.	Dispense	1995-11-27	Act. ord.	100	1998-12-31
Saturn (Solutions) Inc.	Prospectus	1996-02-23	Act. ord.	100	1999-12-31
Sico Inc.	Notice d'offre	1995-11-13	Act. ord.	100	1998-12-31
Shermag Inc.	Prospectus	1997-10-10	Act. ord.	100	2000-12-31

Commission des valeurs mobilières du Québec

1998-03-27 Vol. XXIX n° 11

Dénomination	Mode de placement	Date du placement	Titres	Taux de déduction %	Date maximale d'admissibilité
Société minière Mazarin Inc.	Dispense	1995-11-23	Act. ord.	100	1998-12-31
Sodarcac Inc.	Notice d'offre	1995-11-22	Act. subalt. « A »	100	1998-12-31
Systèmes de sécurité Unican Ltée (Les)	Prospectus	1996-03-22	Act. subalt. cat. B	100	1999-12-31
Technilab Pharma Inc.	Prospectus	1997-04-10	Act. ord.	100	2000-12-31
Télé média Inc.	Notice d'offre	1996-01-01	Act. subalt. « A »	100	1999-12-31
Theratechnologies Inc.	Prospectus	1996-07-03	Act. subalt. cat. B	100	1999-12-31
Unibroue Inc.	Prospectus	1997-05-15	Act. subalt.	100	2000-12-31
Uni-Sélect Inc.	Dispense	1997-04-01	Act. ord.	100	2000-12-31
Uniforêt Inc.	Prospectus	1995-06-27	Act. subalt. « A »	100	1998-12-31

*Modification :

Alimentation Couche-Tard Inc.